

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 mars 2018

ORDRE DU JOUR

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2018	3
• DÉCISIONS DU MAIRE.	5
FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE	5
• 2018-03-01 : COMPTE DE GESTION 2017	5
• 2018-03-02: COMPTE ADMINISTRATIF 2017	6
• 2018-03-03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017	12
• 2018-03-04 : BUDGET PRIMITIF 2018	12
• 2018-03-05 : VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS	22
• 2018-03-06 : CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE MOYENS	25
• 2018-03-07 : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX POUR 2018	27
• 2018-03-08 : REQUALIFICATION DU COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L’AP 2015-01	27
RESSOURCES HUMAINES	28
• 2018-03-09 : DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30.03.2018	28
URBANISME	33
• 2018-03-10 : DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION BATIGÈRE RHÔNE-ALPES – OPÉRATION 10-12 RUE DE L’ÉGLISE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION	33
• 2018-03-11 : ADHÉSIONS DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS : M TON MARCHÉ, ARADEL, CENTRE VILLE EN MOUVEMENT, CAUË DU RHÔNE	34
CADRE DE VIE	37
• 2018-03-12 : DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES	37
• 2018-03-13 : DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION AU MAIRE D’ABONDER AU FOND D’INITIATIVE COMMUNALE AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DE LYON	37
• 2018-03-14 : DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION AU MAIRE DE VERSER LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE LA DÉMOUSTICATION 2018 À L’ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE RHÔNE-ALPES	39
SECURITÉ	40
• 2018-03-15- : MISE EN FOURRIÈRE - DÉSIGNATION D'UN PRESTATAIRE -APPROBATION DE LA CONVENTION À SIGNER	40

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL	40
<ul style="list-style-type: none"> ● -PRÉSENTATION DU RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 40 ● PRÉSENTATION DU RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 41 	
QUESTIONS DIVERSES	43
<ul style="list-style-type: none"> ● QUESTIONS DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR : 43 QUELLES SONT LES OPÉRATIONS RETENUES PAR LA MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE SA PPI, POUR LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE ? L'AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT DE LA CHARDONNIÈRE A-T-IL ÉTÉ FINANCÉ ? 43 APRÈS UN AN DE FONCTIONNEMENT, ALORS QUE LES CAMBRIOLAGES ONT FORTEMENT AUGMENTÉ EN 2017, NOUS SOUHAITONS AVOIR UN BILAN DE LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO-PROTECTION, VIDÉOSURVEILLANCE : NOMBRE DE CAMÉRAS INSTALLÉES, NOMBRE DE CAMÉRAS EN SERVICE ET NOMBRE DE FOIS OÙ CE DISPOSITIF A ÉTÉ UTILISÉ PAR LA GENDARMERIE DANS LE CADRE DE SES ENQUÊTES ? 43 ● QUESTION DE M. CYRIL KRETZSCHMAR 45 <i>POURQUOI LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT AUSSI LOURDS ET LES DÉBATS EN COMMISSIONS AUSSI SUPERFICIELS ? L'UN COMME LES AUTRES SE TRANSFORMENT INÉVITABLEMENT EN CHAMBRES D'ENREGISTREMENT SANS INTÉRÊT POUR CHACUN, ET ENCORE PLUS POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. ALORS QU'UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EST AJOUTÉ AU CALENDRIER DU 23 AVRIL, POURQUOI NE PAS RÉPARTIR LES DOSSIERS LOURDS SUR PLUSIEURS CONSEILS ?</i> 45 	
ANNEXES	47

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir ce conseil municipal.

Je remercie Maurice Gotteland, d'être secrétaire de séance et de procéder à l'appel.

(M. Gotteland procède à l'appel.)

Pouvoirs : Isabelle Quiblier (*jusqu'à 19 h 20*), Isabelle Santos-Malsch, Olivier de Parisot, Dominique Jauffret, Annie Jambon, Claire Fay, Bruno Rivier.

Absente : Anita Rodamel.

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Chers collègues, avant d'ouvrir notre séance, je souhaite revenir sur l'actualité.

Au lendemain de l'hommage de la Nation contre l'islamisme souterrain qui se conjugue avec des relents d'antisémitisme, je limiterai ce soir mon intervention à la reprise des propos du Général De Gaulle, soulignés hier par le président de la République, à l'attention de notre jeunesse :

« La nation française : un peuple rompu aux morsures de l'histoire, patient dans le combat, mais confiant dans le triomphe ultime du droit et de la justice. »

Je vous invite chers collègues à une minute de silence à la mémoire des victimes lâchement assassinées, depuis une semaine.

(Respect d'une minute de silence.)

Nous reprenons le cours normal de notre conseil.

Vous avez reçu la convocation et l'ordre du jour, la conférence des présidents a listé des questions de la part de Francheville au cœur et de M. Kretzschmar, nous y reviendrons en fin de séance.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 février 2018**

M. RANTONNET.- Y a-t-il des commentaires particuliers sur ce compte rendu ?

M. GUILLON.- Quelle est cette nouvelle mode de compte rendu analytique, qui ne reflète pas ce qui s'est dit au conseil municipal ? Alors que le conseil municipal devrait être le haut lieu de la démocratie de la commune, vous avez occulté 30 % du compte rendu.

Quand M. Lambert avait démarré le conseil, il avait tendance à modifier des choses, mais il était très rapidement devenu correct, tout était mis sans aucune omission. C'est d'ailleurs l'objet de la sténotypiste qui est présente depuis cette époque et tout

allait pour le mieux. Le vôtre est inadmissible, je me demande qui sera en mesure de voter un tel compte rendu. Il faut être un traître.

M. RANTONNET.- Monsieur Guillon, je vous répondrai après.

Monsieur Kretschmar ?

M. KRETZSCHMAR.- Ce n'est pas du tout dans le même registre, c'est un détail. En page 46, vous avez précisé, Monsieur le Maire, que vous transmettriez le courrier du Ministre Hulot à mes collègues de Francheville au cœur et à l'ensemble des membres du conseil municipal, je crois que cela n'a pas été fait. Je vous rappelle donc à cet engagement.

Merci.

M. RANTONNET.- Si tel est le cas, ce sera corrigé dès demain matin.

Monsieur Guillon, si vous considérez que les propos sont incomplets, vous nous communiquez le complément d'information qui manque au compte rendu. Je ne vous rends pas la parole.

M. GUILLON.- Vous aviez le complément, vous deviez le mettre, vous ne l'avez pas mis.

M. RANTONNET.- Monsieur Guillon, je vous dis d'envoyer le complément d'information manquant, nous le confronterons à la bande-son, que nous gardons par-devers nous pour éviter ce genre de débat.

M. GUILLON.- Vous faites n'importe quoi comme les bons dictateurs, mais il y a une sténotypiste qui a tout pris.

M. RANTONNET.- Enregistrement du Conseil et Sténotypiste, nous ne pouvons guère faire mieux pour transcrire nos débats...
Nous entamons le conseil municipal sur des choses sérieuses.
S'il n'y a pas d'autres interventions, ce PV est approuvé en l'état.

M. GUILLON.- Non, il n'est pas approuvé !

M. LAMBERT.- Soumettez-le au vote.

M. RANTONNET.- Je le soumets au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DE M. GUILLON.

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour cette quasi-unanimité, à l'exception de M. Guillon.

- **Décisions du Maire.**

M. RANTONNET.- Avez-vous des interventions à faire sur ces décisions ? (*Aucune.*)

ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE.

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

M. CALABRE.- Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers

Nous allons comme chaque année délibérer sur une séquence budgétaire et financière que vous connaissez et qui va recouvrir les points suivants :

- la délibération concernant le compte de gestion ;
- la délibération concernant le compte administratif ;
- l'affectation du résultat 2017 ;
- le budget primitif 2018 ;
- les subventions octroyées aux associations ;
- les taux communaux 2018 de la fiscalité directe locale ;
- la mise à jour du calendrier des paiements de l'autorisation de programme relative au chantier du complexe sportif.

Si vous le voulez bien, nous allons aborder la première délibération qui concerne le compte de gestion.

- **2018-03-01 : Compte de Gestion 2017**

M. CALABRE.- Vous connaissez la démarche car nous la voyons chaque année.

Dans le cours de la vie budgétaire, toutes les opérations réalisées au niveau de la mairie, qu'il s'agisse de paiements ou de recettes, sont enregistrées par les services financiers de la mairie.

Mais, vous le savez, les ordonnateurs n'ont pas le droit de manipuler les fonds publics. Celui qui les manipule est le comptable public, le trésorier de Tassin.

L'ordonnateur ordonne les paiements ou la réception des recettes au comptable public, c'est lui qui paye ou qui reçoit les recettes.

Chaque opération réalisée ici est enregistrée au centime près dans les comptes de la mairie ; mais parallèlement ces opérations sont enregistrées dans la comptabilité concernant Francheville à la trésorerie. C'est donc une double inscription de chaque dépense et de chaque recette. À la fin de l'année, on aura un récapitulatif détaillé de ce qui a été reçu et dépensé par la mairie, un récapitulatif réalisé par la Direction des finances donne le compte administratif, le récapitulatif réalisé par le comptable public

donne le compte de gestion ; les deux comptes doivent être identiques au centime près.

La première étape consiste à voter le compte de gestion, et consiste à considérer que ce compte de gestion a été bien établi et n'appelle aucune réserve, et constate la réalité de tout ce qui a été effectué.

Ensuite, sera soumis au vote du conseil municipal le compte administratif.

Le compte de gestion est examiné par échange entre le service financier et la trésorerie.

Pour 2017, le compte de gestion, après examen n'a appelé ni observations ni réserves.

Par conséquent, nous proposons au conseil municipal de déclarer que ce compte de gestion n'appelle ni observations ni réserves et de l'adopter.

C'est la première délibération qui est soumise à votre approbation.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- **2018-03-02 - Compte Administratif 2017**

M. CALABRE.- La seconde délibération de ce conseil porte sur le compte administratif de la commune.

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Je vous remercie Monsieur Calabre pour ces très bons résultats. Il y a peut-être des questions complémentaires ou un débat à ouvrir.

M. GUILLON.- Je voudrais faire deux observations.

Vous vous apprêtez à maintenir les taux, on peut dire que ce n'est pas si mal que cela mais j'aimerais que ces taux baissent au moins des bases, c'est-à-dire de 1,7 %.

Ma deuxième observation concerne l'endettement : 38 % de l'endettement sont à taux variable. Avec les données que nous connaissons aujourd'hui sur les taux, il aurait été intelligent de remplacer ces taux variables par des taux fixes. Dans les années 2019 et 2020, on s'attend à une augmentation assez importante des taux. Malheureusement, cela se répercutera sur les résultats.

M. GUIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voudrais intervenir sur quelques constats à la lecture du résultat du compte administratif.

Depuis 2014, le ratio entre les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement évolue de façon importante passant de moins de 60 % à près de 65 % cette année alors que le taux est de 53 % pour des communes comparables.

Concernant les frais de fonctionnement courant, votre politique de réduire les coûts à tout prix, sauf pour certaines dépenses :

- frais d'actes et de contentieux : + 60 % ;
- honoraires divers : + 63 % ;
- frais divers en communication : + 27 % par rapport au budget primitif

a pour conséquence de négliger l'entretien du patrimoine municipal – par exemple, plus de six mois pour réparer le portail du parc du Grillon – et se traduit par 11 % des crédits ouverts non dépensés.

Le ratio des dépenses d'équipement par rapport à la population est de 158 €/habitant, très inférieur à celui des communes comparables : 263 €, malgré tout l'argent des contribuables franchevillois dépensé dans un futur parking du Châter pour 874 k€ et 151 k€ dans la vidéosurveillance, ce qui représente 43 % du budget des investissements de 2017.

Le taux de réalisation des investissements est de 53 %, toujours aussi faible depuis quelques années.

Ce compte administratif est le reflet de votre politique financière de réduction des crédits de fonctionnement au détriment des associations, des utilisateurs des services publics, des Franchevillois et du personnel communal ; nous ne le partageons pas et nous voterons donc contre.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Monsieur Calabre souhaitez-vous répondre à certains points ? Non.

Je laisse donc la parole à Arielle Petit sur les subventions, puis vous terminerez.

Mme PETIT.- Monsieur Guibert, je n'étais pas intervenue lors du précédent conseil municipal lorsque vous aviez indiqué une baisse des subventions, vous notez à nouveau cette baisse. Ce n'est pas vrai puisque nous maintenons l'enveloppe des subventions. La prochaine délibération en est la preuve.

M. CALABRE.- Concernant les taux d'imposition, lorsque la délibération viendra au conseil nous pourrons exprimer notre position.

En ce qui concerne les taux variables et la gestion financière, le sujet a évidemment été étudié mais nous avons considéré que substituer des emprunts à taux variable par des emprunts à a taux fixe ne nous procurerait pas de gain au vu des conditions actuelles. Notre gestion en termes d'emprunts est tout à fait intéressante car peu coûteuse. Nous sommes tout à fait confortables dans la situation actuelle.

Ces observations et questions sont intéressantes, nous sommes attentifs à l'évolution possible des taux compte tenu de nos nécessités d'emprunt. Nous sommes naturellement accompagnés par des cabinets et nous avons par ailleurs une démarche prudente. De ce fait, nous sommes à même de mobiliser quand il le faut et s'il le faut des moyens qui nous permettent de nous protéger. Il y a évidemment des conditions qui interviennent, il n'y a pas que les taux, il y a les possibilités de négociation, etc., mais nous sommes attentifs au fait qu'il pourrait y avoir une hausse des taux en 2019 ou 2020. Pour 2018, nous pouvons considérer que la menace n'est pas immédiate, mais s'il le fallait nous sommes prêts à réagir. Les relations avec les bailleurs de fonds et les banques sont établies pour pouvoir réagir et nous protéger autant que nécessaire.

En ce qui concerne les coûts de fonctionnement et les dépenses de personnel, des choix de gestion des services sont faits ; ainsi, certains services sont externalisés dans d'autres municipalités alors que nous les assumons. Cela explique l'importance de la masse salariale.

En revanche, il est apparu la possibilité de réduire les coûts de fonctionnement, nous les réduisons régulièrement chaque année dans un processus de remontée des besoins qui sont construits avec les services. Il apparaît que les services ont les moyens nécessaires, dont ils ont besoin et qu'ils souhaitent pour fonctionner.

Mécaniquement, dans la mesure où nous n'avons pas souhaité avoir une politique restrictive en matière salariale, d'où le maintien de la masse salariale, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes, et dans la mesure où la gestion permettait de réaliser une meilleure politique d'achat avec le lancement de marchés, etc., la part des dépenses de fonctionnement courant a diminué, le ratio s'est donc détérioré au regard des dépenses de personnel. Il est clair que c'est un choix que nous assumons, que nous portons.

Tel est ce je peux répondre.

Nous pourrions revenir sur les investissements tout à l'heure, sur l'effort important d'investissement qui a été réalisé et porté pas les services. C'est une question de disponibilité, de mise en œuvre et de réalisation des investissements. C'est aussi lié au fait que nous sommes entrés dans des schémas pluriannuels, nous avons mis en place des schémas d'investissement pluriannuel en dehors des opérations des chantiers qui sont inscrits au PPI. Cela nous a conduits à renforcer l'effort d'investissement de façon considérable en 2018.

M. RANTONNET.- Parfait, je vous remercie.

Je souhaite vous présenter une mise en perspective de Francheville, notamment au niveau de la Métropole.

Voici à l'écran, la baisse des dotations de l'État à la Métropole de Lyon. Vous voyez qu'en l'espace de 4 ans, de 2015 à 2018, les dotations de la Métropole sont tombées de 580 M€ à 463 M€, soit une baisse de 20 %, pratiquement 120 M€ de moins en 4 ans. Vous pouvez imaginer que pour une métropole qui a été créée voici trois ans, début 2015, c'est une secousse très significative, qui bouleverse la gestion quotidienne de la Métropole, et par voie de conséquence impacte nos 59 communes.

C'est un premier point ; on peut donc comprendre que la dégradation de nos routes trouve une explication aussi dans cette baisse des dotations ; la Métropole a repris la compétence voirie depuis un an, mais les ressources sont impactées lourdement.

Puisque l'on parle de dotations, intéressons-nous à l'évolution des dotations de Francheville, sur une quinzaine d'années. Comment ont évolué les dotations de la ville au cours des trois derniers mandats, celui-ci et les deux précédents ?

Vous constatez que dans le mandat 2001-2007 le montant global des dotations était légèrement supérieur à 9 M€, il était de 9,1 M€. Dans le mandat précédent 2008-2013, les dotations sont montées à 9,5 M€, mais nous nous acheminons dans ce mandat à un cumul de dotations légèrement inférieur à 6 M€, sous réserve, que la baisse des dotations soit stabilisée, comme les pouvoirs publics s'y engagent jusqu'en 2020.

M. LAMBERT.- Je vous laisse faire votre démonstration, elle sera sans doute brillante.

M. LAMBERT.- Merci Madame Petit de m'empêcher de parler, merci Monsieur le Maire de me donner la parole.

Vous faites état d'un certain nombre de documents qui sont très bien mais sur lesquels nous n'avons rien à dire puisque nous ne les avons pas eus en communication. Je vous rappelle que tous les documents présentés au conseil doivent être préalablement fournis à l'opposition de façon que nous puissions utilement faire nos observations.

Mais gardez cette diapositive-là, on voit que votre communication est parfaitement truquée parce que regardez la proportion de 9 à 9,5 M€ et regardez 5,9 M€. Le 5,9 devrait être proportionné au 9,5 dans le schéma, c'est-à-dire que votre brique orange devrait être aux deux tiers de l'autre.

M. RANTONNET.- Monsieur Lambert, je vous expliquerai si vous le souhaitez, l'automatisme d'un graphique Excel !

M. LAMBERT.- Expliquez-nous pourquoi nous n'avons pas ce document, cela éviterait ce genre de discussion.

M. RANTONNET.- Je vous expliquerai l'automatisme d'un graphe Excel à partir de données minefi accessibles à tous. Ce graphe correspond rigoureusement aux chiffres dont vous avez l'accès, puisque vous en étiez le principal acteur...

Vous retrouvez tous ces documents sur le Minefi. C'est le travail que j'ai fait le week-end dernier, auquel vous pouvez vous livrer vous-aussi. Tous ces documents sont parfaitement publics et donc accessibles à chacun d'entre vous.

Quand vous, M. Guibert, si vous avez un support à diffuser sur les finances, n'hésitez pas à nous communiquer vos données officielles, elles seront projetées. Le commentaire de tout un chacun relève de notre responsabilité et de notre implication, sous réserve d'une source de données financières officielles non contestables.

Donc, Monsieur Lambert, je me permettrai de terminer mon propos en vous disant que 9,5 M€ dans votre précédent mandat et un peu moins de 6 M€ dans ce mandat font bien une baisse de 3,6 M€, ce qui représente un effort d'investissement encore plus significatif, dans ce mandat.

Si je souhaitais mettre en perspective la baisse des dotations de la Métropole d'un côté et la baisse des dotations pour ce qui nous concerne, vous pouvez naturellement imaginer le potentiel d'investissement supplémentaire que nous aurions pu réaliser avec un supplément de ressources de 3,6 M€. Nous adaptons notre gestion aux contraintes de l'heure, comme chaque ménage.

Je poursuis par la diapositive suivante que j'avais présenté au ROB.

En 2011 ou 2012, nous étions légèrement supérieurs à 1,7 M€ de dotation cumulée pour une année ; nous sommes désormais sur une dotation cumulée de 716 k€ pour chacune dès trois années qui nous sépare de la fin du mandat ; il nous manque donc chaque année 1 M€ pour arriver au cumul des 3,6 M€ que j'évoquais dans la diapositive précédente.

Maintenant, intéressons-nous aux impôts. Sans la baisse des dotations, notre intention était de baisser significativement le montant des impôts ; Mais il a fallu remettre d'aplomb la gestion de cette ville. Ce que nous avons fait. Dégager l'épargne nécessaire, ce que nous faisons.

Ainsi, nous financerons aux meilleures conditions les équipements structurants de cette commune.

À fin 2017, notre encours de financement est de 6,2 M€, équivalent à celui 2007 qui était de 6 M€. Donc, nous avons une excellente signature, un excellent dossier financier pour emprunter aux meilleures conditions.

Concernant la question pertinente de M. Guillon sur les taux indexés, je répondrai que lorsque les taux sont à la baisse, ce n'est jamais le moment pour figer, on attend. Nous avons fait un certain nombre de restructurations sur des taux fixes, l'essentiel est maintenant fait. Simplement, parce qu'il ne faut pas que les pénalités d'une

conversion de taux variable sur du taux fixe soient supérieures à l'économie d'agios que nous pouvons dégager.

(Mme Quiblier entre en séance à 19 h 20.)

S'agissant de la baisse moyenne des impôts locaux à Francheville, certains opposants dans cette assemblée disaient, en début de mandat, que les économies dégagées représentaient l'équivalent d'une botte de radis. Je ne sais pas où sont achetées les bottes de radis en question, mais quand on compare la moyenne d'imposition de 583 €/habitant en 2014 en début de mandat à 550 € aujourd'hui, la différence est de 33 €. J'espère que nos opposants n'achètent pas leur botte de radis à ce prix !

L'intérêt de cette diapositive est la baisse tendancielle de Francheville, à comparer à la hausse tendancielle des impôts locaux des 500 communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants. Dès cette année, les chiffres seront connus dans le courant de l'été, nous allons nous retrouver à la moyenne de la fiscalité locale, sur laquelle nous nous étions engagés en début de mandat. Cet objectif sera atteint avant la fin du mandat. Je tiens à en remercier non seulement l'adjoint aux finances, mais également les équipes des finances qui ont piloté ces budgets, et tout particulièrement Marie Mathieu et son équipe.

La diapositive suivante compare la moyenne de la fiscalité locale par habitant à celle des villes qui nous sont comparables dans notre bassin de vie. Nous avons pris l'engagement avec les Franchevillois de revenir à la moyenne. Nous sommes maintenant à la moyenne de 560 €/habitant ; l'hypothèse basse c'est Chaponost et Tassin avec 546 €/habitant ; vous voyez que beaucoup d'autres villes sont à un montant bien plus élevé.

Le dernier point concerne l'endettement. En 2007, l'endettement global de la Ville était de 6,2 M€, en 2017, il est de 6 M€, mais avec la différence importante que l'encours de dette est tombé de 508 € à 455 € par habitant, compte tenu de l'augmentation naturelle de la population.

Vous le voyez, vous en avez la confirmation à l'écran, que ce soit la fiscalité ou l'encours de dette, ces deux postulats sont parfaitement maîtrisés à Francheville et nous ont permis d'autofinancer 2 M€ d'investissement depuis 2014, et un peu plus de 3 M€ l'an dernier. Nous verrons que nous sommes cette année à plus de 6 M€ d'investissement, ce qui nous permettra d'emprunter pour le parc sportif, qui est un équipement nouveau, un équipement supplémentaire, et qui mérite largement un emprunt compte tenu de sa durée de vie.

Je vous remercie.

Le moment est venu de me retirer. Je vous propose de laisser la place à Arielle Petit pour la conduite du vote.

M. LAMBERT.- Normalement, c'est le doyen.

M. RANTONNET.- Ce n'est pas une obligation Monsieur Lambert.

(M. le Maire sort de la salle du conseil, Mme Petit assure la présidence en son absence.)

Mme PETIT.- Je procède donc au vote du compte administratif.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST APPROUVE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. GUILLON – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

Mme PETIT.- Nous pouvons rappeler M. le Maire.

(Retour de M. le Maire dans la salle du conseil. Il reprend la présidence de la séance.)

- **2018-03-03 : Affectation du Résultat 2017**

M. CALABRE.- Vous avez reconnu que les services financiers avaient bien fonctionné et que les comptes avaient été bien tenus ; ce compte administratif est un *quitus* sur le fonctionnement de l'administration et sur la régularité des comptes au regard de ce qu'a été la comparaison avec le compte de gestion approuvé dans la délibération précédente.

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? *(Aucune.)*

Nous passons donc au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST APPROUVE A LA MAJORITE – ABSTENTIONS DE M. GUILLON, DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **2018-03-04 : Budget Primitif 2018**

M. CALABRE.- Nous allons pouvoir vous proposer le budget primitif pour 2018.

Ce budget primitif est décomposé en une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le principe d'un budget dans le domaine public - c'est pour cela qu'on l'appelle budget primitif - c'est l'exécutif qui demande à l'organe délibératif de l'autoriser à dépenser au plus les sommes qui sont inscrites, ce sont des plafonds de dépenses qui sont ensuite explicités en chapitres. Ces chapitres sont présentés dans la délibération.

S'agissant des recettes, ce sont des prévisions, naturellement sincères sinon elles ne seraient pas régulières. Ces prévisions figurent dans le budget primitif.

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes s'élèvent à environ 13 M€ pour l'année 2018 auxquels s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté que vous venez d'affecter dans la délibération précédente de 1,4 M€, ce qui permet d'avoir un total en dépenses de fonctionnement de 14 M€. Ces dépenses sont explicitées dans la note sur laquelle j'apporterai quelques précisions.

Il reste un excédent viré en investissement.

En investissement, s'ajoutent différentes recettes qui permettront au total de mettre en œuvre un peu plus de 7 M€ de crédit d'investissement en 2018 auxquels s'ajoutent des investissements qui ont été engagés mais non payés en 2017 plus le cumul des investissements passés pour 2 M€.

Nous avons donc au total 10 M€ inscrits en recettes et en dépenses dans la section d'investissement.

Le rapprochement de ces chiffres avec ceux que nous allons vous donner sur les opérations effectives s'explique parce qu'il y a un certain nombre d'opérations comptables qui ne conduisent pas à des débours mais qui sont en double compte entre recettes et dépenses du fonctionnement de l'investissement, qui sont en fait des éléments comptables qui apparaissent dans le budget.

Nous arrivons à ces totaux, qui sont évidemment équilibrés, de 14 M€ pour le fonctionnement et de 10 M€ pour l'investissement.

Le budget global primitif est donc de 24 M€ ; vous avez des éléments explicitant les types de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement dans la note qui accompagne la délibération.

À ce stade, il est utile de préciser les orientations budgétaires qui fondent ce budget, orientations qui ont d'ailleurs été présentées lors du débat d'orientations budgétaires de février dernier, ce qui a permis de recueillir les propositions du conseil municipal pour finaliser l'élaboration du budget.

Ce projet de budget que nous vous soumettons fait intervenir :

- une baisse de 1 % des crédits ouverts au titre des charges de fonctionnement courant ;
- une progression de 1 % des frais de personnel qui est notamment due à des recrutements.

Comme les années précédentes, nous avons une stabilité des crédits ouverts pour les subventions aux associations culturelles, sportives et sociales. Parmi ces associations, il y a notamment le centre social Michel Pache pour lequel le budget est reconduit à l'identique par rapport à l'année précédente, dans le cadre d'un

contrat triennal avec la CAF qui assure un avenir assez solide du point de vue financier et une pérennité pour cette institution.

En revanche, le centre communal d'action sociale, qui n'est pas une association mais un établissement public, voit une augmentation substantielle de son budget de 5,8 %.

Dans cette élaboration budgétaire, nous avons mis une provision pour imprévus assez importante de 150 k€, qui peut répondre à certaines actions ou à certains besoins. En 2017, nous avons subi un épisode de grêle, nous avons pu répondre aux dommages causés par cette grêle sans puiser dans les imprévus par la gestion courante ; c'est une précaution qui nous laisse une sécurité importante.

Finalement, grâce à cette gestion, nous pouvons dégager un virement de 1,8 M€ de la section de fonctionnement qui viendra approvisionner une épargne qui elle-même approvisionnera l'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, les ressources que nous pouvons consacrer à l'investissement en 2018 ont plusieurs origines :

- Venant des comptes 2017, nous l'avons vu tout à l'heure à travers le compte administratif, le résultat de 2,8 M€ affecté pour couvrir les dépenses d'investissement. C'est l'objet de la délibération précédente sur l'affectation du résultat ;
- 185 k€ correspondent à des recettes notifiées en 2017 mais que nous n'avons pas encore reçues, nous les aurons en 2018.

Les ressources de 2018 vont dégager ce virement d'épargne de 1,8 M€ dont je viens de parler.

Par ailleurs, dans la section de fonctionnement, des provisions pour amortissement sont constituées, elles sont de 430 k€ et pourront être utilisées pour l'investissement de l'année en cours. Cela s'ajoute aux ressources disponibles pour l'investissement.

Nous recevons des ressources spécifiques pour l'investissement que sont :

- le fonds de compensation de TVA et des taxes d'aménagement liées au permis de construire, 173 k€ et 20 k€ ;
- des dotations d'équipement ; elles nous ont été notifiées, nous ne prenons en compte que les subventions déjà notifiées pas les simples promesses.

Nous complétons le financement de l'investissement par pratiquement 4 M€ d'emprunt en 2018.

Qu'allons-nous dépenser ? Nous avons cette année un effort d'investissement considérable. Au total, sur 2018, nous demandons au conseil municipal de nous autoriser à dépenser pour l'investissement au maximum 6,6 M€.

Nous allons réaliser 5,6 M€ d'investissements nouveaux. Par ailleurs, nous l'avons vu tout à l'heure, des investissements ont été réalisés en 2015 pour lesquels nous avons des engagements juridiques mais que l'on n'a pas encore payés et dont les factures vont venir, il s'agit en particulier de l'aire de Bruissin, pour un montant total de 1 M€.

Au total, ce sont donc 5,6 M€ d'équipements nouveaux dans lesquels il y a 3,6 M€ pour les opérations et 1,8 M€ pour les travaux et équipements autres.

On a noté presque 40 k€ en subventions pour le logement social, compte tenu des programmes engagés et 140 k€ pour les études et les logiciels.

Si on regarde un peu plus précisément les grands postes de ces dépenses d'investissement :

- Complexe sportif : 3,2 M€ de travaux et de maîtrise d'œuvre. C'est le moment fort du chantier de cette année ;
- Éducation : un effort conséquent de plus de 800 k€ ;
- Culture : 240 k€ ;
- Enfance, petite enfance : 130 k€.

La gamme des investissements est assez large et concerne l'ensemble de la population franchevilloise et les différents secteurs d'activité, il y a notamment : l'aire du Bruissin, les cimetières, la rénovation du jardin des Colombes, et la rénovation des parcs publics, la fibre optique pour les relations entre les différents locaux communaux, notamment la Maison Jacques Faure et la mairie.

Sur la présentation, vous avez un schéma de la répartition par fonction du budget primitif, qui vous montre la répartition des différents postes en pourcentage. L'administration ne correspond pas seulement au fonctionnement de la mairie, ce sont les services publics assurés de façon administrative par l'administration de la mairie : permis de construire, état civil, etc.

Telle est la répartition des différentes fonctions principales à travers le budget primitif tant en fonctionnement qu'en investissement.

Nous avons fait le tour de cette présentation du budget primitif que nous allons soumettre au vote du conseil municipal.

Merci.

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour cette présentation très claire et ces chiffres ambitieux.

Je donne la parole aux conseillers qui souhaitent prendre la parole.

Monsieur Guibert ?

M. GUIBERT.- Merci Monsieur le maire.

Le budget 2018 présenté ce soir appelle de notre part plusieurs remarques tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme, nous déplorons que les commissions du patrimoine, du numérique et des télécommunications n'aient pas été réunies pour examiner leur budget respectif. De même, à la dernière commission Ressources Humaines, le plus gros budget de la commune ne nous a pas été présenté.

Sur le fond, nous ne pouvons que constater que votre politique volontariste de réduction du budget des charges à caractère général perdure. Seuls les frais d'actes contentieux et de communication font l'objet d'une augmentation par rapport à 2017 alors que les fluides ont un budget 2018 inférieur au compte administratif 2017.

En ce qui concerne les investissements, nous remarquons cette année une forte augmentation de ceux-ci tant au niveau de l'accessibilité que de l'entretien des bâtiments municipaux. Il est vrai que nous ne sommes plus qu'à deux ans des élections municipales.

Nous sommes surpris que 108 k€ aient été prévus pour une deuxième phase de restructuration du complexe sportif alors que la commission sport n'a pas été informée de ce projet.

Lors de la commission des finances, j'ai obtenu des réponses précises à toutes mes questions et j'ose espérer que certains adjoints s'inspireront de leur collègue Serge Calabre.

En conclusion, je voudrais, au nom du groupe Francheville au cœur, remercier Marie Mathieu pour son investissement dynamique et compétent durant huit années au service des finances de la commune et lui souhaiter pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

De même, nous souhaitons pleine réussite à Mme la Directrice générale des services dans ses nouvelles fonctions.

M. RANTONNET.- Merci. Monsieur Kretzschmar ?

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire,

Quelques interrogations sur ce budget primitif :

Je me réjouis de l'augmentation de la masse salariale, c'est la première fois depuis le début de ce mandat. Hélas, on le verra tout à l'heure sur le tableau des effectifs, je crois comprendre que c'est principalement pour renforcer la police municipale, ce

n'est pas forcément le service public le plus intéressant pour la population à court terme, mais vous avez une insistance sur la sécurité qui vous est chère.

Je déplore qu'il n'y ait pas d'insistance particulière sur les dépenses en matière d'économie de commerce ; on en parlera certainement au cours de ce conseil.

Je m'interroge sur deux choses, on y reviendra lors du vote des subventions aux associations, je ne comprends pas le chiffre de 177 950 € en matière de subventions alors que figure dans le document ultérieur 191 000 €. Par ailleurs, pour la première fois, on précise le budget de frais de fonctionnement des élus pour 2018, je souhaiterais ardemment que nous puissions évaluer dans le conseil les frais de fonctionnement pour l'année précédente, 2017, notamment en matière de formation des élus.

Merci Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Qui souhaite répondre à M. Guibert et M. Kretzschmar ?

M. CALABRE.- Merci pour ces questions et observations.

Concernant les fluides, il s'agit d'un décalage des factures. Vous savez que les fluides sont payés par abonnement, des dates de prélèvement sont vers la fin de l'année, il peut y avoir un décalage et des variations d'une année sur l'autre. C'est un point technique.

En ce qui concerne la masse salariale, des précisions pourraient être apportées, les recrutements ne portent pas uniquement sur un policier, une personne va également venir à l'urbanisme, notamment pour l'instruction des permis et des dossiers.

Des mesures sont prises au regard de l'évolution de la masse salariale et des personnels, notamment le glissement technicité vieillesse qui est abondé cette année, nous avons la possibilité de le faire dès lors que nous avons maintenant un dispositif de personnel bien organisé et bien en place.

En ce qui concerne l'investissement, je ne me souviens plus de votre remarque.

M. GUIBERT.- Je soulignais la somme importante cette année pour les investissements, qui est une bonne chose. J'ai évoqué les 800 k€ pour la deuxième phase du complexe sportif, vous m'avez donné des explications en commission des finances.

M. CALABRE.- Nous le verrons dans la huitième délibération, il y a également une question de décalage des dépenses liées au complexe dans le sens d'un déplacement de 2017 vers 2018 et de 2019 vers 2018, il se trouve que les dépenses du chantier du complexe sportif sont majoritairement concentrées sur l'année 2018 ; c'est une question de nature des travaux et des chantiers. On conçoit qu'un

programme s'apprécie sur plusieurs années, et cela apparaîtra dans les autorisations de programme qui seront soumises à votre vote.

Par ailleurs, il peut y avoir un certain nombre d'aspects de contingent sur la mise en œuvre des investissements. Ces investissements sont moins liés aux possibilités financières dans la mesure où nous avons une capacité d'emprunt tout à fait intéressante, cela a été souligné lors du débat d'orientations budgétaires puisque nous sommes à moins de trois ans de désendettement. Nous avons une très large marge de possibilité d'emprunt tout en restant dans des conditions de sécurité financière parfaites, que d'ailleurs nous ne (*inaudible*) pas même avec les investissements prévus.

Par conséquent, ce sont des questions de calendrier de chantier qui expliquent que certaines opérations viennent parfois fin d'une année ou début d'une autre année en tenant compte des congés scolaires quand il s'agit d'investissements dans le scolaire, ceci explique la concentration d'un certain nombre d'investissements en 2018.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Calabre.

Madame Petit pour les subventions ?

Mme PETIT.- Le montant de subventions indiqué sur le document de 177 950 € correspond au montant de 158 261 € de subventions aux associations auquel s'ajoute celui des TAP de 19 689 €. Dans la délibération suivante, j'ai fait un tableau explicatif. Le tableau des subventions est plus synthétique que ce que je vous présenterai. Ce n'est pas un écart, c'est une somme TAP plus associations.

M. LAVERLOCHERE.- Je voudrais réagir à ce qui a été dit par notre collègue Cyril Kretzschmar concernant l'effort d'investissement sur la police municipale. Je ne sais pas si c'est le plus intéressant mais il me paraissait le plus nécessaire. Nous sommes partis de très loin avec des locaux, du matériel et une équipe qui n'était pas digne d'une ville comme Francheville.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Madame Barbet ?

Mme BARBET.- Merci Monsieur le Maire de me donner la parole.

Au bout de quatre années de mandat, le groupe Francheville autrement voulait rappeler que la pertinence de la méthode de notre équipe n'est plus à démontrer. Elle est non seulement bénéfique pour les habitants, en préservant la baisse des taux d'imposition communaux, mais elle est maintenant reconnue sur l'ensemble de la métropole de Lyon.

Plus largement, dans la métropole, beaucoup disent : « A Francheville, ils ont réussi à baisser les taux et investissent sans emprunt ».

Il est important de le souligner. Cette rigueur de gestion sert pour réinvestir pour les services aux Franchevillois, bien entendu.

Pour 2018, nous saluons le fait que ces économies vertueuses vont profiter aux seniors avec des recrutements pour plus de solidarité, mais aussi de la jeunesse *via* un budget investissement de plus de 700 k€ dans différents domaines scolaires.

Dans ce conseil, en présentant le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation du résultat et le budget primitif 2018, M. Calabre a été extrêmement clair sur les finances. Ceci a toute son importance, il faut le retenir.

En un mot la Ville tourne bien et intéresse de nombreux candidats.

M. SADOT.- Pour compléter ce qu'a dit ma collègue, je voudrais préciser que les économies réalisées par la municipalité ne sont pas le fruit d'une démarche idéologique, mais elles nous permettent d'investir sereinement. Les exemples l'ont montré : parc sportif, aire Bruissin, subventions accordées aux associations. Un des résultats concrets a été au mois de février : le label Ville Active et Sportive qui fait de la pub à notre commune.

Pour répondre, Monsieur Guibert, à votre allusion au patrimoine, je vous invite à les réitérer à la prochaine AG du foot où nous étions présents, et vous aurez leur réponse.

M. GUIBERT.- Je parlais de la commission.

M. SADOT.- Non, vous parliez également du patrimoine en disant que nous le faisons deux ans avant les élections. Vous réitérerez ceci à l'AG du foot et vous aurez leur réponse.

M. RANTONNET.- Merci pour ces paroles.

M. KRETZSCHMAR.- J'ai une question complémentaire suite à l'intervention de notre collègue Barbet qui nous précise que l'investissement se fait sans emprunt. Je me tourne vers notre collègue Calabre, il me semble qu'il y a un emprunt de 3,6 M€ au budget primitif ?

Mme BARBET.- Prochainement, mais pas encore.

M. CALABRE.- Ce n'est pas 3,6 M€ mais 3,9 M€.

M. RANTONNET.- Je voudrais prendre un peu de hauteur sur le propos de M. Guibert qui a par deux fois cité les frais d'actes de contentieux. Effectivement, ils apparaissent pour 10 K€, mais si vous rapportez cela au budget de 24 M€, ce poste représente moins d'un millième du budget de la ville. S'il y a une progression des frais d'actes contentieux, vous êtes mieux placé que quiconque pour savoir que tout dépôt d'urbanisme donne lieu à des recours et à des frais de contentieux, c'est la raison principale de cette augmentation légère sur un poste qui reste tout de même inférieure à un pour mille ; il m'a fallu prendre ma calculatrice, c'est même 0,07 pour

mille. Mais vous avez raison, c'est une augmentation symbolique. Toutefois, sur un budget global de 24 M€, il y a des choses plus importantes à souligner.

Le budget 2018 présenté par notre adjoint aux finances est conforme à nos engagements et à notre plan de mandat.

La maîtrise de la dépense publique nous permet d'investir davantage pour les Franchevillois, on l'a vu à l'écran, plu de 6,6 M€ sur cette seule année. Je vous prie de croire que beaucoup de communes voudraient être dans notre situation.

Qui va profiter de ces investissements ?

Tout d'abord, les associations dont l'enveloppe globale ne baisse pas, contrairement à la majorité des villes, dont Lyon qui baisse ses subventions aux associations.

Deuxièmement, la jeunesse va en profiter, comme l'a souligné Mme Barbet, avec le parc sportif et l'espace loisirs du Bruissin, qui avance bien et qui se fera fini dans deux mois.

Nous augmentons également notre effort sur la solidarité avec notre foyer de personnes âgées, qui passe en véritable résidence senior et en résidence autonomie.

Il y a, là aussi, une évolution de notre personnel qui mérite d'être souligné, et qui va dans le sens de l'histoire.

Je n'oublie pas la sécurité avec le renforcement d'un policier municipal, et ce n'est pas l'actualité récente qui nous démentira et qui devrait déplaire aux Franchevillois.

Maintenant, pour apporter un complément à ce qui vient d'être dit, je voudrais dire quelques mots sur la taxe d'habitation. La loi de finances de 2018 et la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont été publiées respectivement le 31 décembre 2017 et le 23 janvier dernier.

Ces deux textes contiennent deux dispositions significatives pour les collectivités territoriales : c'est tout d'abord la contractualisation de 340 collectivités locales, ce qui implique un effort très important des dépenses publiques, et c'est évidemment la suppression pour 2020 de la taxe d'habitation au moins pour 80 % des ménages, peut-être pour la totalité.

Sur la contractualisation, 340 collectivités sont concernées, pas encore Francheville. En revanche sont concernés la Métropole, Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Vaulx-en-Velin. Le critère retenu n'a pas été celui de la taille en nombre d'habitants mais celui du montant du budget de fonctionnement. Sont ainsi concernées les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 sont supérieures à 60 M€ ainsi que l'ensemble des Départements, mais aussi des Régions telles que la Corse, la Martinique et autres.

Ces 340 collectivités représentent à peu près les trois quarts des dépenses réelles de fonctionnement des administrations publiques locales.

Ces 340 collectivités ont un objectif de progression des dépenses de fonctionnement limité à 1,2 % par an, mais cela inclut l'inflation présente et à venir ainsi que le glissement vieillesse technicité, le fameux GVT, qui absorbent à eux seuls la totalité de la progression des dépenses locales contractualisées. Il s'agit donc bien, Mesdames et Messieurs, d'une baisse en valeur absolue de la dépense publique de toutes les collectivités locales, mais ce n'est pas encore le cas de l'État.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, elle apparaît pour le moins précipitée dans l'attente d'une réforme annoncée globale de la fiscalité locale. Elle pose réellement le problème de l'atteinte à la libre administration des collectivités territoriales, mais aussi de la rupture du lien civique entre la commune et ses habitants, et surtout la rupture d'égalité devant les charges publiques.

Si la taxe d'habitation est injuste pour 80 % des ménages, elle l'est aussi pour les 20 % de ménages qui continuent de la payer.

Après la réforme, dans plus de 70 % des communes, la proportion des contribuables n'acquittant aucune taxe d'habitation sera supérieure à 90 %. Ainsi, sur 36 272 communes : 7 800 compteront moins de 10 contribuables, 3 200 moins de 5, et 194 communes, un seul contribuable qui sans compensation de l'État devrait financer à lui seul les services publics de la commune bénéficiant à tous.

À Francheville, la taxe d'habitation et la taxe foncière couvrent les charges de personnel. La taxe d'habitation représente 4,2 M€, et on imagine mal un peu plus de 1 000 contribuables s'acquittant d'un montant moyen de 2 800 €, c'est-à-dire dix fois plus que le montant moyen actuel, qui s'ajouterait bien évidemment à la taxe foncière qui pourrait être indexée sur le revenu.

Il revient à cet instant au législateur de travailler à une vraie réforme de la fiscalité locale, plus juste, qui préservera les ressources des collectivités territoriales, le pouvoir des taux, le dynamisme lié à la démographie, mais aussi le lien direct entre l'habitant et sa commune.

À un moment où notre pays garde la pression fiscale la plus forte au monde, le législateur a encore beaucoup de travail devant lui, parce qu'après la CSG qui réduit le pouvoir d'achat de tous les retraités, l'État reprend dans la poche du consommateur ce qu'il accorde aux contribuables. La hausse de la fiscalité comportementale remplace la baisse de la fiscalité directe, puisque ce ne sont pas moins de huit impôts supplémentaires qui ont été mis en place depuis un an.

Souhaitons maintenant pour la Métropole qu'elle n'applique pas prochainement la nouvelle taxe GEMAPI pour financer un projet de barrage.

Pour ce qui nous concerne, et à l'heure actuelle, la fiscalité locale à Francheville est maîtrisée, les Franchevillois ont la chance d'avoir une équipe municipale qui maîtrise la dépense publique. Souhaitons qu'il en soit de même pour toutes les autres entités.

Pour mémoire, je ne l'ai pas cité tout à l'heure, il faut remonter à plus de 30 ans, 32 ans exactement, pour avoir un mandat municipal à Francheville sans hausse des taux d'imposition. Je souhaitais le souligner au terme de mon intervention.

M. LAMBERT.- Bravo.

(Applaudissements de M. Lambert.)

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Lambert.

Je mets ce budget primitif aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE BUDGET PRIMITIF 2018 EST APPROUVE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. GUILLON-VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **2018-03-05 : Vote des subventions 2018 aux associations et au CCAS**

Mme PETIT.- Je rappelle que les subventions sont basées sur des projets. Chaque association fait une demande de subvention dans le cadre d'un CERFA pour faire des projets.

Sur une année n ou n-1, certaines associations ne sont pas forcées de redemander une subvention, comme c'est le cas cette année. C'est-à-dire qu'une association qui estime avoir la trésorerie ou pas le projet adapté à une demande de subvention ne demande pas de subvention ou demande moins. Des associations qui ont plus de projets ou un projet qui répond plus sincèrement au besoin de la commune pourront demander plus ; les projets sont étudiés et accordés en fonction.

Je précise qu'il y avait une subvention pour le comité des œuvres sociales de la commune, le COS n'étant plus d'actualité, cette subvention n'est plus réelle. En revanche, je pense qu'il faut travailler en enlevant cette subvention.

Au niveau des subventions, nous sommes à 0,37 % d'augmentation ; c'est donc un équilibre.

Le centre social nous a fait une demande de subvention d'un montant de 193 600 €, comme l'année dernière ; ils ont des projets sur ce montant.

Interviennent également au niveau des subventions, les TAP (temps d'activité périscolaire). La commune repassera à la rentrée à la semaine de quatre jours. Les associations ne travailleront donc pas sur le deuxième semestre, le montant des subventions est forcément à la baisse.

Il est vraiment intéressant de noter une volonté de la municipalité d'aider le centre communal d'action sociale avec une hausse de 5,94 % cette année pour les projets du centre communal d'action sociale et de l'aider dans le cadre de la solidarité.

Le montant global des subventions aux associations augmente de 1,60 % cette année.

Présentation de la délibération par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Merci Madame Petit.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. KRETZSCHMAR.- Merci pour ces explications Madame Petit. La comparaison entre 2017 et 2018 est effectivement assez compliquée, j'y reviendrai.

Je suis adhérent de l'association « ça jazz fort à Francheville », je ne participerai donc pas au vote. Je pense qu'il y a d'autres adhérents autour de la table, je vous prie de faire attention.

Mme PETIT.- Je crois que vous êtes plus qu'adhérent, vous êtes au conseil d'administration.

M. KRETZSCHMAR.- Non, je suis adhérent.

Mme PETIT.- Alors, vous pouvez voter.

M. KRETZSCHMAR.- Au temps pour moi.

Je profite du vote de la subvention pour la mission locale pour demander à M. Laverlochère un bilan d'activité de la mission locale. Il me semble que cela fait longtemps qu'on n'a pas parlé de la mission locale au conseil.

J'en reviens aux comparaisons entre 2017 et 2018. Effectivement, le différentiel se fait sur le COS qui avait une subvention de 63 k€ mais il me semble que nous finançons une partie d'activité du centre de gestion de l'ordre de 30 k€ ; le différentiel n'est donc pas de 63 k€ mais de 30 k€.

Mme PETIT.- On le met au chapitre 012.

M. KRETZSCHMAR.- Certes, mais la dépense se fait malgré tout. 30 k€ sont perdus au passage. Par ailleurs, vous avez dit que les TAP constituent un budget de 19 k€, cela veut dire retrancher le budget global de subvention, nous sommes donc à moins 49 k€.

Le non-affecté, sauf erreur, représente une somme de 8 300 €. Nous ne sommes pas tout du sûr des engagements financiers de cette somme puisque cette somme est non affectée. 30 plus 19 plus 8, si je compte bien, fait un total de 57 k€ en moins pour les associations cette année.

Merci.

M. GUIBERT.- J'irai dans le sens de Cyril Kretzschmar et ajouter un complément : dans le montant des subventions, vous comptez le financement des classes

découvertes et des sorties des écoles. Ce financement varie chaque année et qui n'était pas compris, par exemple, dans le budget 2014. Si on compare le montant des subventions uniquement aux associations, en enlevant le COS et la régie culturelle, entre 2017 et aujourd'hui, le montant des subventions alloué est inférieur de 32 k€, soit 9 %, à associations constantes, et donc en parlant des mêmes choses car on ne peut pas comparer des choux et des carottes.

Mme PETIT.- M. Guibert faisant dans le potager, on comprend qu'il soit d'accord avec M. Kretzschmar.

Depuis 2015, les classes découvertes, etc., ont toujours été votées.

M. LAMBERT.- Mais pas dans le budget des associations.

Mme PETIT.- Si.

M. GUIBERT.- Ce n'est pas du fonctionnement d'association.

Mme PETIT.- Cela reste dans les subventions Monsieur Guibert sinon les finances nous auraient demandé de les sortir.

M. GUIBERT.- Je ne conteste pas que ce soit une subvention mais ce ne sont pas des subventions à des associations pour leur fonctionnement ou leurs projets. C'est une subvention pour aider les parents pour que les enfants puissent partir en classe découverte, cela n'a rien à voir.

Mme PETIT.- Les classes découvertes varient chaque année de l'investissement du projet et de la classe. Certaines années, des instituteurs sont prêts à partir mais ils ne le sont pas d'autres années.

M. GUIBERT.- Sortez-les du scolaire, la subvention au scolaire n'est pas 17 810 €.

Mme PETIT.- Dans ce qui vous a été présenté en commission éducation, vous avez le détail des subventions.

M. GUIBERT.- J'ai le détail, les subventions au scolaire sont de 2 750 € et non 17 810 €, ne mélangez pas tout !

M. LAVERLOCHERE.- Pour répondre à notre collègue, il est tout à fait possible de prévoir la présentation du bilan de la mission locale, il s'agit d'un très bon bilan. J'en prends note pour un prochain conseil municipal.

Mme QUIBLIER.- Vous avez noté la forte augmentation de la subvention au CCAS de Francheville ; je tiens à informer le public, puisque les conseillers sont au courant car ce point a été discuté en commission solidarité.

Le CCAS fait monter en compétence son personnel puisque nous avons un agent d'accueil qui a été remplacé par un deuxième travailleur social. Nous avons maintenant deux assistantes sociales au CCAS, ceci pour dégager du temps à l'une

d'entre elles pour faire de la coordination g erontologique. C'est donc   destination des seniors, puisque c'est un de nos axes importants d'engagement.

Il en est de m me   la r sidence d'autonomie Chantegrillet, le personnel monte en comp tence puisque nous avons maintenant un mi-temps d'infirmier qui est au service des r sidents et non pas en direction, c'est bien pour les r sidents. De plus, un poste complet a  t  cr  .

L'engagement de la municipalit  aupr s des seniors est vraiment tr s fort, je souhaitais que ce soit soulign .

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Si vous constatez des  carts sur telle ou telle ligne, il convient d'en parler plut t en commission finances puisqu'il y a un vrai temps de d bat, ligne par ligne, lorsque ces documents vous sont communiqu s. C'est la premi re observation que je voulais faire.

Deuxi me point, cela vient d' tre dit, l'effort pour la solidarit  est renforc  cette ann e. Nous le verrons dans la d lib ration suivante avec le centre social Michel Pache qui voit sa p rennit  garantie pour les trois ans   venir. Ce point est important parce que voici trois ans, il n' tait pas du tout acquis.

Sans entrer dans le d tail de chaque ligne, on voit qu'il y a plus d'une trentaine d'associations sportives et culturelles pour lesquelles la subvention est strictement maintenue ou renforc e, ce qui justifie l'augmentation de 1,1 % l  o  beaucoup de villes, dont la ville de Lyon mais aussi la M tropole, r duisent ann e apr s ann e de plusieurs pourcents, 5 % cette ann e, leurs dotations au monde associatif dans le cadre de la contribution de la Ville   l'am lioration des comptes de l' tat. Ce n'est pas le cas   Francheville, ceci m ritait d' tre rappel .

Je mets cette d lib ration sur les subventions aux voix.

(Il est proc d  au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE MM KRETZSCHMAR ET GUILLON.

- **2018-03-06 : Centre Social Michel Pache – autorisation donn e au maire de signer la convention tripartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens**

Pr sentation de la d lib ration par Mme Barbier.

M. RANTONNET.- Merci Madame Barbier.

Avez-vous des questions sur cette d lib ration ?

M. GUILLON.- Je vais revenir sur cette histoire de vivre ensemble qui est une id ologie, ce n'est absolument pas ce que nous souhaitons, ce que nous souhaitons c'est la laicit  stricte, ferme. Or, ce n'est pas rappel  dans les documents. On ne

parle pas de laïcité, on parle d'interculturel, il n'y a pas d'interculturel, c'est la culture française que l'on doit mettre en avant.

Je voulais faire cette remarque.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Monsieur Guillon, je vous invite à ouvrir le document de l'annexe. En page 2, milieu de page, il est indiqué :

« Garantir le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité politique, syndicale, la mixité, la solidarité, la participation et le partenariat. »

M. GUILLON.- Et trois fois le vivre ensemble.

M. RANTONNET.- Cela, c'est encore autre chose.

Il est toujours souhaitable Monsieur Guillon, quand on est élu municipal d'améliorer le vivre ensemble. D'ailleurs, on voit le nombre d'efforts qu'il faut déployer pour y parvenir.

M. GUILLON.- « Vivre ensemble », cela vient du latin *vivere*, c'est-à-dire manger ensemble, et on ne peut pas manger ensemble avec des gens qui font de l'apartheid.

M. RANTONNET.- Ce n'est pas l'objet de la délibération.

Je voudrais souligner deux choses. Hier, nous participions à l'assemblée générale du centre social à Iris, il y a eu une très forte fréquentation. On assiste à un vrai renouveau et à un vrai dynamisme du centre social qui mérite d'être accompagné. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, notre centre social était exsangue. A force de ténacité, partagée avec les acteurs du centre social mais aussi avec la CAF, nous avons construit un plan d'actions et fort de notre soutien avec l'ensemble des acteurs nous avons remis sur rails notre centre social. Toute ville en a besoin.

Depuis un an, la convention de projet a été signée pour quatre ans avec la CAF, ce qui signifie que l'on a une bonne visibilité. Nous avons pris l'engagement d'accompagner le centre social jusqu'à la fin de notre mandat, jusqu'en 2020.

Il est important de pérenniser cette participation financière, afin que le centre social sorte de cette précarité, dispose d'une visibilité dans ses actions, notamment avec le retour de la semaine à quatre jours qui va libérer plus de temps pour l'ensemble des associations, en particulier pour le centre social, toujours sous la présentation de documents contractuels qui garantissent cette pérennité, c'est l'article 6.1 à la page 1.

Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. GUILLON.

- **2018-03-07 : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux pour 2018**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Pas de commentaires ? *Aucun.*

Nous allons pouvoir procéder au vote. Nous n'allons pas augmenter les taux d'imposition alors que nous les avons baissés en début de mandat, et que cela conforte nos résultats. Peu de communes ont baissé leur fiscalité dans le Rhône dans ce mandat, cela méritait d'être souligné.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE MM KRETZSCHMAR ET GUILLON.

M. RANTONNET.- Merci. Les taux n'augmenteront pas pour les Franchevillois en 2018.

- **2018-03-08 : Requalification du Complexe sportif mise à jour de la ventilation des crédits de paiement de l'AP 2015-01**

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Calabre.

Effectivement, nous rentrons dans la phase opérationnelle et significative de notre parc sportif.

Qui souhaite prendre la parole ?

Mme DUMONT.- Je ferai une remarque sur le rôle de la commission sport par rapport au projet du parc sportif.

La dernière commission sport a eu lieu le 27 février dernier. Je trouve dommage que l'on n'évoque jamais les aspects financiers du projet du parc sportif à la commission sport. Je participe à la commission sport ; au budget primitif 2018, plus de 100 k€ sont annoncés pour une deuxième phase, pour l'instant on n'en a jamais parlé en commission sport. Par ailleurs, il serait bon que nous puissions discuter de la modification de la répartition des crédits en commission sport.

Je sais que c'est évoqué au niveau finances, etc., mais il est dommage que nous n'ayons pas la totalité des informations en commission sport pour suivre ce projet du parc sportif. Nous avons les informations techniques mais il est dommage de ne pas avoir les informations financières.

Mme PETIT.- Ces considérations sont gérées par les finances et présentées en commission finances, mais je le note. À la prochaine commission sport, je reprendrai auprès de mes collègues adjoints différentes informations pour vous les donner.

M. RANTONNET.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE - ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

RESSOURCES HUMAINES

- **2018-03-09 : Délibération portant modification du tableau des effectifs au 30.03.2018**

Présentation de la délibération par M. Gotteland.

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- J'ai noté sur ce tableau des effectifs qu'il y avait 14 postes vacants sur 180 postes, c'est un fait. Ce qui me choque un peu plus, c'est que sur ces 14 postes vacants, 5 sont des postes d'entretien. J'imagine principalement de nos écoles. Cela signifie-t-il que le service est dégradé ou est-ce un recours principal à la sous-traitance qui a été utilisé, auquel cas on s'étonne que ces postes soient ouverts et qu'ils soient vacants.

Une deuxième question sur les postes de cabinet. C'est la première fois qu'on a un point aussi détaillé des postes quant à la correspondance entre les grades et la fonction. On s'aperçoit que des postes dits de cabinet sont au nombre de cinq alors que vous avez un poste ouvert en tant que tel.

Par ailleurs, toute la communication est rattachée au cabinet. J'insiste sur ce point suite à un échange que j'ai eu avec mon collègue Dassonville sur l'utilisation des supports municipaux quant à la promotion de l'activité associative. Quant à la demande que j'avais faite par rapport à une activité de Francheville écologie sur un débat autour des questions de transport, qui vous intéresse tous, il m'a été rétorqué que la communication politique n'était pas du ressort de la mairie. Je ne comprends pas pourquoi ces postes de communication sont rattachés au cabinet quand je vois l'usage qui en est fait par M. le Maire autour de la promotion de CANOL par exemple, si ce n'est pas de la communication politique, c'est bien imité.

Telles sont mes deux questions, merci.

M. GOTTELAND.- Je sais qu'il y a un certain nombre de postes dans ce tableau et que du personnel est en cours de recrutement. Qu'il y ait cinq personnes dans le service d'entretien, je ne peux pas vous apporter la réponse immédiate mais je pense qu'il y a aussi du personnel en recrutement.

M. GUIBERT.- Nous prenons acte de cette nouvelle présentation du tableau des effectifs qui va dans le sens d'une meilleure lisibilité des ressources humaines de la commune.

Je voudrais revenir sur la dernière commission des Ressources Humaines où aucun membre titulaire de la majorité municipal n'était présent pour informer le conseil municipal de la teneur de celle-ci. Lors de cette séance, le compte rendu de la précédente commission ne nous a pas été transmis, le budget 2018 n'a pas été présenté, nous n'avons toujours pas reçu les documents demandés dans cette commission malgré la réponse affirmative de l'adjoint.

Suite à ma demande de débattre du bilan social 2015, un document émanant du centre de gestion sur une étude comparée des bilans sociaux 2015 des communes m'a été remis qui, d'après l'adjoint, devait me permettre de répondre à mes interrogations. Qu'elle ne fut pas ma surprise de constater que ce document est incomplet avec des données non disponibles concernant la ville de Francheville.

Enfin, suite à ma demande de connaître par catégorie les arrivées et départs depuis 2014, l'adjoint m'a fait part de son refus de me fournir ces données.

Je renouvelle donc ce soir mes demandes concernant les documents promis lors de la commission la semaine dernière, le bilan social 2015 et les mouvements du personnel depuis 2014.

M. GOTTELAND.- Sur les documents demandés lors de la commission des ressources humaines, certains ne sont pas communicables, ils ne seront donc pas communiqués.

Vos interventions lors de la commission des ressources humaines m'ont donné l'occasion de retrouver le métier que je faisais avant, c'est-à-dire d'aller faire de la bibliographie pour regarder si les termes demandés ou les choses exigées étaient exacts. Or, il y a un certain nombre de termes que vous avez demandés qui ne sont pas communicables. La CADA, que vous avez invoquée à plusieurs reprises, dit que certains documents ne sont pas communicables.

M. LAMBERT.- Qui a parlé de la CADA ? Vous venez de prononcer un mot. D'abord, on dit ce que c'est.

M. RANTONNET.- Pouvez-vous ne pas interrompre votre collègue ?

M. LAMBERT.- D'accord, mais il est en train de dire des choses qui sont fausses.

M. RANTONNET.- Vous interviendrez ensuite.

M. LAMBERT.- Vous me donnerez la parole après ? Parfait !

M. GOTTELAND.- La CADA, c'est la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Je ne sais pas si c'est vous ou M. Guibert qui avait dit une fois : « on l'exigera, on ira jusqu'à le demander à la CADA. » Bref !

La CADA a un tableau très explicite que je tiens ici et que je peux vous donner, dans lequel il est noté ce qui est communicable et ce qui ne l'est pas. Donc, ce qui est communicable sera communiqué, ce qui ne l'est pas, ne le sera pas.

Maintenant, je reviens sur le document des données. Effectivement, c'est strictement écrit comme cela Monsieur Guibert, vous avez raison : « des données non disponibles », mais dans l'ensemble du document, c'est une donnée qui n'est pas disponible parmi les autres. Le document a loupé quelque chose, cette donnée est disponible, vous pouvez prendre note du chiffre, il est de 75 ; je crois vous l'avoir donné lors de la commission.

Vous revenez sur le bilan social. Vous me faites le reproche pour le bilan social de 2015, je suis d'accord, il a traîné. On a eu l'occasion de dire pourquoi il avait traîné et quelles étaient les circonstances qui avaient amené à différer sa remise.

Je vais vous rappeler quelques souvenirs : le bilan social de la commission 2009 a été présenté en juillet 2011, le bilan social de la commission 2011 a été présenté en décembre 2013, sous votre responsabilité. J'ai les documents. Donc, vous voyez que nous ne sommes pas les seuls à avoir un décalage d'environ deux ans.

M. LAMBERT.- C'est normal, c'est tous les deux ans.

M. GOTTELAND.- Non, un délai de deux ans n'est pas normal. Normalement, c'est six mois.

Vous voyez que vous avez été aussi amenés, je ne sais pour quelle raison, à différer largement dans le temps le bilan social.

M. LAMBERT.- Vous avez été élus pour faire mieux que nous, n'est-ce pas ? Ne faites pas moins bien. Là, nous sommes à trois ans.

M. GOTTELAND.- On va essayer de présenter le bilan 2017 dans un temps plus court que celui que vous aviez utilisé pour présenter les deux autres.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Gotteland, c'était très clair.

M. LAMBERT.- Cyril Kretzschmar n'a pas eu la réponse à sa question, ce n'est pas grave ?

M. RANTONNET.- Sur CANOL, je vais lui répondre.

Monsieur Kretzschmar, ce n'est pas de la communication politique. Le classement CANOL est effectué avec les mêmes critères connus et appliqués à toutes les villes. Cette information est accessible à tous, vous en faites ensuite l'usage que vous voulez. Je peux comprendre que pendant des années vous auriez préféré dissimuler cette information, nous, nous préférons la mettre en avant. La performance est satisfaisante, pour la première fois Francheville accède au podium des villes les mieux gérées, nous n'allons pas nous priver d'en informer les citoyens. CANOL est une association indépendante.

M. KRETZSCHMAR.- Pas plus qu'une association qui invite la population à débattre, ce n'est pas plus politique que ce que vous faites.

Merci de communiquer les invitations à nos réunions.

M. RANTONNET.- C'est une information.

Monsieur Lambert ?

M. LAMBERT.- Merci beaucoup.

Chers collègues, il fut un temps où Francheville se voyait distinguer par la Fondation Abbé Pierre pour sa politique relative au logement social, une voix dans l'opposition s'était élevée en déclarant que Francheville n'avait pas en la matière vocation à faire la course en tête. Chacun reçoit les récompenses qu'il mérite et chacun place sa fierté où il le peut.

S'il y a un domaine dans lequel Francheville fait effectivement la course en tête, c'est précisément en matière de gestion des ressources humaines. Francheville se distingue parmi les communes incapables de fidéliser le personnel communal, et quand je dis par euphémisme ou par charité : « Francheville est incapable », je devrais dire : « vous êtes incapables de gérer le personnel communal ». À l'évidence, votre attractivité n'est pas à l'égal de celle de la commune dont vous avez provisoirement la charge. Plus de 90 % de l'encadrement a quitté la commune, et cette semaine encore, trois cadres s'en vont poursuivre leur brillante carrière professionnelle ailleurs qu'à Francheville, et non des moindres :

- Mme la Directrice générale des services, que vous aviez vous-même recrutée, à l'instar de sa devancière, que vous aviez également recrutée, ni l'une ni l'autre ne vous sont restées fidèles ;
- Mme la Directrice du service culturel, des sports, des associations, que vous aviez aussi recrutée et qui suit la même direction, celle de la sortie ;
- Et Mme la Directrice des finances quitte également la commune.

Je ne vous ferai pas l'injure de faire la litanie des chefs de service qui ont fui la commune et les pratiques qui sont les vôtres.

Vous avez bien fait de commencer votre intervention par une citation du Général De Gaulle concernant le droit et le respect des lois. C'est donc une autre instance qui sera chargée de juger vos agissements en matière de gestion des ressources humaines. J'emploie le futur alors que je devrais déjà utiliser le présent puisqu'une décision est intervenue sur la manière dont vous gérez le personnel communal, et ce n'est ni en votre faveur ni en votre honneur. J'ai officiellement demandé la communication de cette décision à la commission des ressources humaines présidée par votre adjoint, mais naturellement à ce jour je n'ai pas reçu communication de cette décision.

Si j'en fais état ce soir, vous devez bien vous en douter, c'est que j'en connais la teneur, et je vous demande publiquement de me la communiquer et de nous la communiquer, sans besoin de passer par la CADA, qui n'est pas opposable dans ce genre de dossier dont nous avons parlé en commission, mais j'exige d'avoir communication de cette décision.

Vous avez décidé de retirer la délibération relative aux modalités des astreintes et nous en prenons acte. Lors de la commission des ressources humaines, nous avons d'ailleurs souligné l'absence de préparation, l'imprécision et le mépris à l'égard des organisations professionnelles qui vous caractérisent et qui ont provoqué l'hostilité des syndicats et l'indignation des élus de notre groupe.

Je vous donne acte du retrait de cette délibération, mais nous suivrons point par point la suivante que vous ne manquerez pas de proposer.

M. GOTTELAND.- J'ai sous les yeux le tableau, il est marqué : « non communicable ».

M. LAMBERT.- À qui ?

M. GOTTELAND.- Communicable aux seuls intéressés.

M. LAMBERT.- Les intéressés, c'est clair, ce sont les personnes et les élus.

M. GOTTELAND.- Non.

M. LAMBERT.- Bien sûr que si !

M. RANTONNET.- Monsieur Lambert, vous allez nous écrire et nous répondrons en connaissance de cause, cela dépasse largement le cadre de ce conseil municipal.

Je vais maintenant vous répondre sur le fond et le management. Vous n'avez jamais dirigé d'entreprise significative. Je voulais vous dire que vous appartenez à un monde ancien, celui du clientélisme. Pour ce qui nous concerne, nous sommes très fiers d'avoir assuré la promotion de tous les agents qui nous ont quittés. Je vous ai déjà exprimé dans un conseil municipal précédent le départ d'un certain nombre de cadres, je n'ai pas à y revenir. Vous avez le temps de lire les conseils municipaux et les comptes rendus qui s'y rapportent.

S'agissant des trois postes qui nous quittent aujourd'hui, si vous étiez venu au pot de départ de midi, ne serait-ce que par respect pour une directrice qui a passé plus de quatre ans sous votre mandature, vous auriez entendu ses mots, les miens, les nôtres pour dire que cette personne prend des responsabilités élargies dans une communauté de communes de 400 000 habitants, poste que nous ne pouvions pas lui offrir. Nous sommes très fiers de la promotion de cet agent qui sera remplacé par une personne de très grande qualité, parce que Francheville est attractive pour de nouveaux talents.

Concernant un autre cadre de la maison, elle prendra en charge la communication de la Région Auvergne Rhône-Alpes, excusez-moi du peu ! Francheville ne peut pas offrir le même poste ni le même budget et nous sommes très fiers, très fiers...

(Propos hors micro de M. Lambert.)

Monsieur Lambert, je vous demande un peu de silence s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu, je vous demande le même respect.

Donc, nous sommes très fiers de cette deuxième promotion.

Enfin, concernant la personne assise à ma gauche, je suis très fier qu'elle quitte la fonction publique territoriale pour aller dans le domaine privé. Nos chemins sont inversés tous les deux ; je lui souhaite le même bonheur, et compte tenu de son talent et de sa jeunesse, je ne doute pas de la réussite dans son nouveau challenge. Je la remercie, ainsi que la personne qui l'a précédée, pour avoir rempli en moins de deux ans les missions qui leur ont été confiées, à savoir le redressement des comptes de cette ville qui en avait bien besoin et la mise en place d'une organisation moderne, qui n'est pas celle d'un monde ancien auquel vous appartenez.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

URBANISME

- **2018-03-10 : Délibération portant attribution d'une subvention pour la création de logements locatifs aidés – Autorisation de signature de la convention Batigère Rhône-Alpes – Opération 10-12 rue de l'Église – Autorisation de signature de la convention**

Présentation de la délibération par M. Gourrier.

M. RANTONNET.- Souhaitez-vous un complément d'information ?

M. KRETZSCHMAR.- Je ne résiste pas au plaisir de prendre la parole au nom de mon collègue Bruno Rivier qui se serait félicité de cette délibération, puisque le logement social est une bonne chose. Je vous rappelle que vous l'avez largement combattu quand vous étiez dans l'opposition.

Je suis sûr que notre collègue Guillon se réjouira aussi de ce vote bien sûr.

M. RANTONNET.- Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE – VOTE CONTRE DE M. GUILLON.

- **2018-03-11 : Adhésions de la commune de Francheville à différentes associations : M ton Marché, Aradel, Centre ville en mouvement, CAUE du Rhône**

Présentation de la délibération par M. Laverlochère et M. Gourrier.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

M. LAMBERT.- Pourquoi n'avez-vous pas eu l'an dernier la cotisation au CAUE ?

M. GOURRIER.- Il n'y a pas eu de besoin particulier, mais on va y revenir.

M. RANTONNET.- Avez-vous d'autres questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Sur ces quatre associations pour lesquelles on nous propose de nous impliquer, trois concernent l'économie et en particulier le commerce, et je m'en réjouis.

J'ai quelques interrogations, je ne sais pas si j'aurai une réponse puisque les questions précédentes n'ont pas eu de réponse, peut-être que celle-ci n'en aura pas non plus.

Je vois dans la délibération qu'il s'agit d'adhérer à l'association « M ton marché », l'adhésion partielle est devenue une adhésion pleine, très bien. Mon collègue Laverlochère précise que c'est un bilan positif de l'action de M ton marché. Ce qui me surprend, c'est qu'on dise en toutes lettres que « *cette subvention doit permettre à l'association de pérenniser son activité sur le plan financier* », ce qui signifie que c'est tout autant un service qu'apporte l'association qu'une subvention d'équilibre pour l'association qui serait déficitaire dans son fonctionnement. Il me semble que cette formule n'est pas très heureuse, mais on passera dessus.

S'agissant d'ARADEL, c'est une association que je connais pour l'avoir pratiquée dans mon mandat régional, j'ai toute confiance dans l'intérêt que représentera cette adhésion pour la commune.

Centre-ville en mouvement est une association présidée par une ex-collègue de la Région, qui fait un travail très intéressant sur la question des centres-villes, ce qui me permet d'évoquer un débat que nous avons eu lors d'un précédent conseil municipal sur l'ouverture dominicale de Carrefour. Vous avez eu l'occasion de croiser en conseil un délégué syndical de Auchan de Saint-Genis-Laval, et vous avez certainement dû faire écho aux propos de Roland Crimier, Maire de Saint-Genis-Laval, qui est fort mécontent de la menace que crée l'ouverture de l'ensemble des hypermarchés sur la Métropole, puisque Carrefour Francheville ouvre le ban pour tout un tas d'hypermarchés. Il a menacé l'hypermarché de rétorsion quant aux 12 dimanches autorisés par le maire.

Pour clarifier notre débat du précédent conseil, après vérification, l'ouverture du dimanche matin n'est pas de compétence municipale mais préfectorale ; en

revanche, les 12 dimanches sont de compétence communale complète, c'est une décision uniquement du maire.

Dans d'autres communes de France, notamment du côté du Nord où Auchan est très présent, les maires qui ont brandi cette menace des 12 dimanches, de décision municipale, ont vu les hypermarchés faire marche arrière quant à l'autorisation dominicale du dimanche matin. J'encourage donc mes collègues de la majorité à s'interroger sur cette question et à en débattre avec les autres communes de la Métropole et avec le président de la Métropole sur l'effet domino que représente aujourd'hui l'ouverture du dimanche matin du Carrefour Taffignon, et sur la possibilité que les maires auraient, s'ils sont solidaires par rapport aux commerces de proximité, de brandir cette menace et à faire plier les hypermarchés qui au bout du compte ont beaucoup plus à perdre dans les 12 dimanches que dans les dimanches matin réunis.

Vous avez écho des perceptions des commerçants de Francheville qui sont en train de perdre entre 10 et 15 % de leur chiffre d'affaires mensuel, c'est ce qu'ils nous disent clairement. Ils sont en train de perdre leur marge annuelle. Êtes-vous en capacité de soutenir le commerce de proximité ? C'est la question que je pose par rapport à ce débat.

Merci.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres interventions ? *Non*

Monsieur Laverlochère, pour une réponse globale.

M. LAVERLOCHERE.- Je suis très gêné pour répondre non pas que la présence du délégué syndical me gêne, mais nous avons tout simplement reçu un courrier de sa part aujourd'hui dont je n'ai pas pu prendre complètement la teneur. Vous comprendrez donc que je ne peux pas m'aventurer à faire une réponse détaillée pour le moment.

Je vous dirais simplement que ces adhésions ne tombent pas par hasard, nous avons besoin d'un certain nombre de conseils. Il y a un certain nombre de discussions, un travail est entamé avec la Métropole, le développeur économique, la personne chargée du commerce de proximité, etc., de façon à réagir vite sur cette problématique.

Je n'irai pas plus loin dans le détail compte tenu du courrier reçu ce matin dont je ne connais pas la teneur.

M. LAMBERT.- Tu vois qu'on n'est pas là pour avoir des réponses, mais nous allons avoir votre position.

M. RANTONNET.- Je souris Monsieur Lambert parce que je lisais ce matin un compte rendu de conseil municipal de 2008 où vous souligniez justement que le conseil municipal n'était pas un jeu de questions/réponses et que les commissions

étaient dédiées à cela - je retrouverai exactement vos propos, mais cela me fait sourire.

S'agissant de la question très sérieuse concernant les ouvertures le dimanche, il faut savoir que cela relève d'un accord de branche dans chaque structure. Lorsque l'on est sur des grandes surfaces, dans un monde très concurrentiel, Francheville n'a pas été consulté sur l'agrandissement d'Auchan, il fallait donc s'attendre à une riposte de Carrefour, elle vient le dimanche matin aux termes de leur accord de branche.

Je suis personnellement et très précisément l'activité du commerce de détail, et il ne m'est pas rapporté par les commerçants locaux alimentaires de Francheville la baisse que vous avez annoncé Monsieur Kretzschmar. Pour l'instant, c'est assez neutre sur le commerce alimentaire de proximité.

La position de Auchan, comme vient de le dire M. Laverlochère, je n'ai pas eu le temps de prendre du courrier reçu ce matin, j'en prendrai connaissance demain.

En revanche, j'en ai déjà discuté avec Roland Crimier, Maire de Saint-Genis-Laval ainsi qu'avec ma collègue de Sainte-Foy, puisque Grand Frais est également ouvert le dimanche matin. Donc, le débat est ouvert. Certes, il y a des conventions de branche des hypermarchés, il ne nous revient pas de nous immiscer dans ces accords, mais il y a certainement un point de vue commun des maires à avoir vis-à-vis de leurs commerces de proximité dans chacune de leur ville.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

J'ai voulu me rendre compte de la fréquentation les dimanches matin, elle est impressionnante sur l'hyper, cela répond certainement à un besoin des consommateurs qui passent de plus en plus de temps dans leurs déplacements professionnels ; s'il s'avère nécessaire d'aller faire les courses le dimanche matin, cela répond à un besoin.

Il faudrait s'intéresser aux accords de branche pour savoir quel est le supplément de revenus versé aux intéressés. Bref, nous n'en sommes qu'au début de la réflexion. Là où je vous rejoins, c'est qu'il y a certainement une coordination à avoir, y compris d'ailleurs dans les extensions de ces grandes surfaces, que ce soit Grand Frais ou Auchan à Saint-Genis-Laval. Mais je ne suis pas sûr que Auchan à Saint-Genis-Laval soit d'une grande proximité quand on a un hyper sur Francheville.

Tel est ce que je peux dire à ce jour, mais sachez que l'ensemble de l'équipe municipale est très vigilante sur l'évolution du commerce de détail, alimentaire certes mais pas uniquement car il y a d'autres commerces dans la galerie marchande de Carrefour ; il convient aussi de s'intéresser aux autres commerces.

Tel est ce que je peux dire à ce jour, mais je n'ai pas encore pris connaissance du courrier.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

CADRE DE VIE

- **2018-03-12 : Délibération portant approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges**

Présentation de la délibération par M. Dassonville.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Aucune.*)

Je passe au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- **2018-03-13 : Délibération portant autorisation au maire d'abonder au fond d'initiative communale auprès de la métropole de Lyon**

Présentation de la délibération par M. Dassonville.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. KRETZSCHMAR.- Je n'ai pas compris quel sera l'usage des 60 k€ du FIC, il y a 120 k€ de l'enveloppe de proximité mobilisée pour le carrefour, 10 k€ de subvention supplémentaire pour abonder à ce projet, mais qu'en est-il des 60 k€ ?

Pour être cohérent avec les décisions prises ensemble sur le Plan climat air énergie, il me semble que nous avons voté une délibération qui favorise l'aménagement de pistes cyclables, de bandes cyclables, d'aménagements vélo dont un certain nombre de propositions sont très peu coûteuses, celles notamment faites par l'association Francheville Vélo. Si l'enveloppe de proximité ne sert pas *a minima*, pour quelques milliers d'euros, à commencer ce programme, pourquoi a-t-on voté cet axe dans le Plan climat air énergie ?

Merci.

Mme DUMONT.- Je veux juste revenir sur les aménagements de cet espace. Je ne vais pas faire la litanie des multiples courriers envoyés depuis de nombreuses années au Conseil général, alors gestionnaire de la voirie. On nous disait que rien n'était possible de faire, il a fallu que la Métropole devienne gestionnaire de la voirie plus un accident mortel, pour qu'enfin nous ayons cet abondement et qu'on arrive aux travaux.

Heureusement, tout vient à point à qui sait attendre, mais dommage pour l'accident mortel.

M. DASSONVILLE.- Je vais répondre à Cyril Kretzschmar. Compte tenu des sommes assez réduites dont nous disposons, malheureusement, en ce qui concerne l'investissement sur nos voiries, le fonds d'intervention communal a déjà été affecté à des travaux programmés pour 2018.

En espèce, je n'ai pas l'intégralité du programme que nous avons prévu.

(Un document est affiché à l'écran.)

Pour le fonds d'initiative communal, nous avons demandé à la Métropole la réalisation de plusieurs travaux :

- la sécurisation et la réalisation d'aménagements afin d'abaisser la vitesse sur la partie haute de la montée des Roches ;
- la finalisation des trottoirs entre l'impasse des cailloux et la rue nouvelle ;
- l'étude d'un aménagement définitif de sécurisation des cheminements piétons sur le chemin du fort, qui impliquera une acquisition foncière d'une petite parcelle de terrain ;
- la pose de barrières amovibles, chemin des cailloux et chemin du Got.

Je ne suis pas sûr que ces quatre souhaits seront exaucés compte tenu de cette enveloppe limitée à 60 k€.

M. LAMBERT.- Cela dépendra de notre conseiller métropolitain.

M. DASSONVILLE.- Ce courrier avait été joint paraît-il au compte rendu de la commission, vous ne l'avez peut-être pas reçu.

M. LAMBERT.- Ou vous ne l'avez pas eu.

M. KRETZSCHMAR.- Il n'y a rien pour le vélo.

M. DASSONVILLE.- Votre question est toute aussi pertinente en ce qui concerne les aménagements vélo, notamment à partir du dossier qui nous a été remis par le collectif Franch'vélo. Ce dossier est à l'étude avec la Métropole ; nous espérons que cela pourra être pris dans le budget fonctionnement car il s'agit essentiellement de signalétique. Nous espérons faire passer au moins une partie des aménagements dans ce budget fonctionnement de la PP, nous allons œuvrer dans ce sens.

Sinon, pour 2019, nous puiserons dans ces deux enveloppes d'investissement de la voirie.

M. LAMBERT.- L'adjoint aux finances vient d'opiner du chef, c'est à moitié gagné.

M. RANTONNET.- La délibération qui nous occupe pour ce soir se limite à un abondement à hauteur de 10 000 € que je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- **2018-03-14 : Délibération portant autorisation au Maire de verser la participation financière au titre de la démoustication 2018 à l'entente interdépartementale Rhône-Alpes**

Présentation de la délibération par M. Dassonville.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

M. GUILLON.- Même si c'est une petite somme, nous n'avons pas vu ces gens-là l'année dernière, ils n'ont rien fait à Francheville. Il y avait des moustiques, on a même vu des moustiques tigres.

J'ai posé une question au service de l'urbanisme : Chaponost déverse ses eaux usées sur Francheville. Il y a soi-disant une roselière qui épure, mais ce n'est pas vrai, des eaux impures de Chaponost arrivent à Francheville. Qu'avez-vous fait sur ce sujet ?

M. DASSONVILLE.- C'est le SAGYRC qui est compétent.

M. RANTONNET.- Vous pouvez nous préciser le quartier ou le hameau.

M. GUILLON.- Le Pivolet déverse ses eaux usées sur Francheville. Il n'y a pas de service d'évacuation par les égouts, cela se déverse sur Francheville, et c'est un foyer à moustiques.

M. DASSONVILLE.- Nous le notons.

M. GUILLON.- Je vous ai écrit. Si vous ne savez pas lire les lettres...

M. DASSONVILLE.- Je ne lis pas tous les courriers qui nous arrivent.

M. GUILLON.- Quand ils sont recommandés, vous devez les lire.

M. RANTONNET.- M. Dassonville va mener l'enquête et nous répondra prochainement.

Nous allons revenir sur les moustiques de Francheville.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DE M. GUILLON.

M. RANTONNET.- Merci, il y aura moins de moustique cet été.

SÉCURITÉ

- **2018-03-15- : Mise en fourrière - désignation d'un prestataire - approbation de la convention à signer**

Présentation de la délibération par M. Laverlochère.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole.

M. KRETZSCHMAR.- La question de la fourrière est une vieille question sur Francheville. Depuis 2004, nous disposons de ce service. J'aurais voulu savoir quel était le nombre d'enlèvements annuels sur 2017, compte tenu des difficultés que nous avons toujours eu sur la place de l'Europe avec le marché dont vous parliez tout à l'heure mon cher collègue.

Merci.

M. LAVERLOCHERE.- Je n'ai pas le nombre ici ce soir, mais on ne manquera pas d'y revenir et de le communiquer.

Ce que je peux dire par rapport à la place de l'Europe que vous mentionnez, la mobilisation de la fourrière, qui n'a pas toujours été faite par le passé, a permis de régler un certain nombre de problèmes qui étaient extrêmement récurrents le vendredi matin avant l'installation des premiers forains.

M. RANTONNET.- Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- **Présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

M. DASSONVILLE.- Il s'agit du rapport de l'année 2016.

Le premier rapport est sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Malheureusement, ce rapport de 84 pages n'est disponible que sur le site Internet de la Métropole, il n'y a donc plus de version papier disponible en mairie. Cependant, pour les personnes non équipées de matériel informatique, ce rapport peut être consulté à partir des postes informatiques de la médiathèque.

Sans vouloir vous inonder de chiffres, ce qui serait fastidieux, je vais vous citer quatre indicateurs significatifs :

Premier indicateur, la quantité globale de déchets ménagers et assimilés collectés se maintient en 2016 en dessous des 400 kg/habitant/an. C'est le cas depuis 2015, sachant qu'en 2011 avaient été collectés 418 kg dans l'année par habitant. Il faut noter aussi une chose positive : 61 % de ces déchets sont désormais valorisés au plan énergétique.

Deuxième indicateur, la quantité de verres collectés est en hausse de 4,36 % par rapport à 2015, c'est-à-dire 21,5 kg/habitant en 2016.

Troisième indicateur, qui est plutôt négatif : l'évolution du refus de tri de la collecte sélective est malheureusement en hausse par rapport à 2016. Ainsi, 30,3 % du contenu des bacs de tri sont rejetés, ce qui démontre qu'il y a un besoin accru d'information et de pédagogie à faire auprès de notre population afin qu'il n'y ait pas d'erreur dans le tri des déchets.

Quatrième indicateur, la quantité des déchets déposés dans les 19 déchetteries est en hausse et s'établit à 133 016 tonnes pour 2016, soit une moyenne de 7 000 tonnes par déchetterie, sachant que celle de Francheville a recueilli en 2016, 7 416 tonnes de déchets.

En ce qui concerne les coûts :

Les dépenses de la collecte se sont élevées à 85,6 M€, soit + 1 % par rapport à 2015, et celles du traitement à 60,6 M€, soit une baisse légère de 0,7 %.

Les recettes se sont élevées à un total de 163,96 M€ dont 34,96 M€ provenant de la valorisation des déchets et 129 M€ provenant de la perception de la fameuse TEOM, soit un nouveau boni de 17,76 M€.

- **Présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

M. DASSONVILLE.- Le deuxième rapport que je vais vous présenter est celui sur le prix et la qualité des services public de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport fait 102 pages mais il est consultable sur le site Internet de la Métropole et dans sa version papier à la DST.

En ce qui concerne l'eau potable et sa qualité, les mesures d'autocontrôle de l'exploitant, ainsi que le contrôle réglementaire effectué par l'ARS démontre que la qualité de l'eau est conforme à 100 % aux normes réglementaires.

En ce qui concerne le volume d'eau introduit au réseau : 90 millions de m³ contre 95,6 millions de m³ en 2015, soit une baisse de 5,86 %.

Sur ce chiffre, le volume consommé s'élève à près de 76,5 millions de m³, soit un rendement de 85 % contre 77,6 en 2015. Il s'agit donc d'une progression significative et satisfaisante.

Je rappelle que le solde, c'est-à-dire 15 %, est soit perdu soit volé.

Le prix de l'eau :

Au 1^{er} janvier 2016, le prix hors taxe du m³ d'eau potable hors abonnement et redevance d'assainissement ressortait à 1,7286 €.

L'assainissement :

12 stations d'épuration reçoivent les eaux collectées par le réseau, comme en 2015. Ce réseau fait 3 302 km d'égouts, dont 1 464 km de réseau séparatif.

Au 1^{er} janvier 2016, le montant de la redevance d'assainissement collective est de 1,1554 €.

En cumulant la part d'eau potable et la part d'assainissement, le prix du m³ d'eau potable consommée et rejetée à l'égout s'établit au 1^{er} janvier 2016 à 3,09 € contre 3,07 au 1^{er} janvier 2015.

M. RANTONNET.- Merci. Monsieur Kretzschmar ?

M. KRETZSCHMAR.- Je me permets une question sur le rapport relatif aux déchets au conseiller communautaire que vous êtes Monsieur le Maire.

Le gouvernement a annoncé la suppression de l'enfouissement et de l'incinération de matières plastiques à l'horizon 2025, il serait intéressant de savoir quelle est la stratégie de la Métropole pour atteindre cet objectif, car 2025 est proche.

Ma deuxième question nécessitera peut-être un éclairage dans un prochain conseil si vous l'acceptez, elle porte sur ce qu'il se passe avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en milieu industriel. Il y a un vrai problème juridique qui nécessitera certainement une explication pour les élus que nous sommes.

Merci.

M. RANTONNET.- La première question concernant l'échéance de 2025 et les déchets plastiques, c'est une vraie question et qui semble très importante. 2025, c'est quand même un peu loin, on pourra le traiter dans le prochain mandat, nous avons encore un peu de temps pour y réfléchir et attendre que la Métropole au sein de la commission environnement, à laquelle je participe, fasse aussi quelques propositions et donne quelques aiguillages.

Il en est de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse. J'avoue ne pas avoir les éléments avec moi, je préférerais y revenir lors d'un prochain conseil puisque cela a déjà été évoqué par un de vos collègues.

M. GUILLON.- TEOM signifie Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il faut savoir que la métropole de Lyon a été condamnée par le tribunal administratif pour perception excessive ; une taxe doit couvrir une dépense, or la Métropole fait du bénéfice sur ces enlèvements, ce qui est absolument anormal. Charles Rossi ne

savait pas que vous alliez voter les nouveaux taux Monsieur le Maire, mais il y aura encore des actions parce qu'il est anormal qu'une taxe excède le coût pour ce pour lequel elle est conçue.

M. RANTONNET.- Je vous propose d'y revenir dans un prochain conseil avec les éléments *ad hoc*. Cette question n'était pas prévue ce soir.

Nous en arrivons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Nous commençons par les questions de Francheville au cœur

- Questions du groupe Francheville au Cœur :

M. GUIBERT.- Merci Monsieur le Maire.

Quelles sont les opérations retenues par la Métropole dans le cadre de sa PPI, pour la commune de Francheville ? L'aménagement du rond-point de la Chardonnière a-t-il été financé ?

Après un an de fonctionnement, alors que les cambriolages ont fortement augmenté en 2017, nous souhaitons avoir un bilan de la mise en place de la vidéoprotection, vidéosurveillance : nombre de caméras installées, nombre de caméras en service et nombre de fois où ce dispositif a été utilisé par la gendarmerie dans le cadre de ses enquêtes ?

M. RANTONNET.- Deux questions, M. Laverlochère vous répondra sur la vidéoprotection.

La PPI concerne les investissements structurants réalisés et financés par la Métropole dans un mandat municipal.

La Métropole a été créée en 2015, voici fait trois ans. Les 59 communes de cette Métropole ont attendu 2016 pour entrevoir la mise en place d'investissements structurants sur l'ensemble du territoire de la Métropole et donc des 59 communes et d'enregistrer le premier ressac de baisse des dotations.

Pour Francheville, cinq actions ont été priorisées au premier semestre 2015, ces actions ont fait l'objet d'une discussion que nous avons déjà évoquée ensemble. Quoi qu'il en soit, avec mon équipe, nous sommes confrontés dans ce mandat à l'absence de projets et d'études structurées de votre mandat précédent, puisque les études d'un mandat sont réalisées dans le mandat suivant.

Une belle réalisation a été faite dans ce mandat, parce qu'il y avait eu des études significatives et abouties dans le mandat précédent : le chemin des Hermières a été complètement reconstruit dans ce mandat. C'est une grosse opération qui a été réalisée.

Monsieur Guibert, vous m'interrogez sur la Chardonnière, vous savez mieux que moi que ce rond-point était positionné dans le budget du Conseil général en 2007, et vous savez aussi bien que moi pourquoi il n'a pas été réalisé à ce moment-là. Mais au final, c'est une bonne chose parce qu'il n'est plus adapté aujourd'hui aux besoins dans le dessin et l'emplacement qui était le sien à l'époque ; il est trop haut dans le virage et la montée de Taffignon. L'emplacement initial de cet équipement de 2007 ne correspond plus du tout au besoin de 2018 que ce soit les transports collectifs ou les transports privés.

Le rond-point de la Chardonnière reste une priorité pour Francheville, il ne faut surtout pas l'écarter, mais avec un budget totalement réévalué à ce jour par la Métropole. Compte tenu de l'ampleur de ce budget qui est pratiquement multiplié par trois par rapport à l'hypothèse qui était la vôtre, des études sérieuses et totalement actualisées doivent être menées incessamment.

Nous initions les études manquantes depuis de nombreuses années dans ce mandat. Il ne s'agit pas simplement d'étudier la place de l'Europe, c'est l'ensemble du quartier Châter/Europe qu'il convient de programmer et de structurer. Nous avons déjà eu l'occasion d'y venir lors de conseils municipaux précédents, nous nous y attelons dans ce mandat pour une réalisation dans le mandat suivant.

Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet de la PPI à ce jour.

M. LAMBERT.- On ne vous demande pas ce qui ne va pas se faire, on vous demande ce qui va se faire.

M. RANTONNET.- Concernant la vidéoprotection, Monsieur Laverlochère, je vous laisse la parole.

M. LAVERLOCHERE.- Pour un premier bilan, après un an, sur la vidéoprotection : nous avons sur la commune un parc installé de 17 caméras, toutes opérationnelles.

La gendarmerie a utilisé ce système à de nombreuses reprises dans le cadre de leurs enquêtes : 48 fois sur l'année 2017, et déjà 42 fois sur les trois premiers mois de l'année 2018.

Vous pourrez constater avec moi une utilisation en hausse sur 2018, ce qui était plutôt attendu compte tenu de l'aide efficace et prouvée par la gendarmerie pour la protection de la population.

À ce titre, je voudrais illustrer cette aide à la protection de la population par deux exemples qui se sont déroulés sur l'année 2017 et l'année 2018 :

L'utilisation des caméras situées au bourg a permis d'identifier et d'interpeller l'auteur de cambriolages de certains commerces franchevillois ; sans ces images aucun lien n'aurait pu être fait avec un autre cambriolage qui s'est déroulé hors du département pour lequel l'auteur était connu.

La vidéo protection a permis d'identifier, lors de l'enquête de la gendarmerie et par l'exploitation des images, les numéros de plaque d'immatriculation des auteurs de vols par ruse au distributeur d'argent situé place de l'Europe. C'est un problème récurrent depuis de nombreuses années. Dans ce cas, ce sont les Franchevillois, et plus particulièrement nos seniors, qui bénéficient de cette protection supplémentaire.

- **Question de M. Cyril Kretzschmar**

M. KRETZSCHMAR.- Dans la mesure où ce conseil municipal est lourd, c'est toujours le cas des conseils municipaux du milieu de printemps. Comment digérer en tant qu'élu, par ailleurs bénévole pour le faire, le compte administratif, le budget primitif, les subventions, les transferts de charges et les différents rapports annexés ?

D'où ma question ?

Pourquoi les ordres du jour des conseils municipaux sont aussi lourds et les débats en commissions aussi superficiels ? L'un comme les autres se transforment inévitablement en chambres d'enregistrement sans intérêt pour chacun, et encore plus pour l'intérêt général. Alors qu'un nouveau conseil municipal est ajouté au calendrier du 23 avril, pourquoi ne pas répartir les dossiers lourds sur plusieurs Conseils ?

Comment aborder véritablement les problèmes de fond avec un tel ordre du jour ?

Nous avons eu quatre conseils municipaux en 2016, six en 2017, nous en aurons certainement six en 2018. Cela pourrait permettre une programmation un peu plus détaillée de nos dossiers, notamment sur ce conseil municipal du mois de mars.

Merci.

M. RANTONNET.- Vaste débat Monsieur Kretzschmar. Vous avez raison, il n'y a pas de solution parfaite. Ce conseil aura duré trois heures, c'était la durée moyenne, je crois m'en souvenir, dans le mandat précédent. Il est difficile de faire plus court.

J'ai rappelé tout à l'heure les propos de M. Lambert de 2008 sur les discussions, les questions/réponses ; le lieu privilégié reste les commissions, cela permet de rentrer dans le détail et de s'installer un peu plus dans le débat que ne le permet un conseil municipal qui doit garder un certain rythme.

Ensuite, pour éviter un travail dans l'urgence, nous planifions six conseils municipaux avec des ordres du jour cohérent pour laisser un temps de travail plus serein aux services et en un débat, comme je le soulignais, plus fructueux en commission.

En revanche, il y a des imprévus. Le conseil municipal du 23 avril, comme vous le soulignez, correspond à un lot infructueux dans le cadre du parc sportif. Nous ne souhaitons pas prendre de retard compte tenu du déroulé de ce projet que nous ne voulons pas retarder. C'est un choix que nous assumons parfaitement.

De notre point de vue, le vrai débat doit s'installer dans les commissions auxquelles la présence de chacun est toujours vivement appréciée.

Merci. Je vous souhaite un très bon week-end de Pâques. Nous vous donnons rendez-vous le 23 avril pour une délibération.

Merci, bonne soirée à vous tous.

(La séance est levée à 22 heures.)

ANNEXES

■ Décisions du Maire

N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2018-42	Marché n°17A014 : services d'impression de la direction communication de Francheville : lot n°1 : éditions papier	Marché à procédure adaptée est conclu pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois un an, au titre du lot n°1 à savoir l'impression d'éditions papier.	Imprimerie CUSIN située 278 chemin de Maniguet à Meyrie (38300)	Montant minimum annuel fixé à 20 000 € HT et un montant maximum annuel fixé à 35 000 € HT	
2018-43	Marché n°17A014 : services d'impression de la direction communication de Francheville : lot n°2 : impressions multi-supports	Marché à procédure adaptée est conclu pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois un an, au titre du lot n°2 à savoir l'impression sur multi-supports.	Entreprise NEW MEDIA FAB située 30 rue de Salaison – ZI Frejorgues Est à Mauguio (34130)	Montant minimum annuel fixé à 10 000 € HT et un montant maximum annuel fixé à 25 000 € HT	
2018-44	Marché n°17A014 : services d'impression de la direction communication de Francheville : lot n°3 : documents de correspondance	Marché n°17A014 : services d'impression de la direction communication de Francheville : lot n°3 : l'impression de documents de correspondance	Imprimerie CUSIN située 278 chemin de Maniguet à Meyrie (38300)	Montant annuel minimum fixé à 2 500 € HT et un montant maximum annuel fixé à 6 000 € HT	
2018-45	Marché n°17A015 : réfection de l'étanchéité toiture terrasse du bas du gymnase Jean Boistard avenant n°1	Un avenant n°1 est conclu afin de réaliser des travaux de réfection sur les toitures terrasses en revêtement membrane du gymnase J Boistard	SEI LYON	Le montant de ces travaux s'élève à 45 664,60 € HT soit 54 797,52 € TTC. Le montant du marché initialement de 120 137,10 € HT s'élève désormais à 165 801,70 € HT soit une augmentation de	

				38 % du montant initial du marché.	
2018-46	Marché n°13A017 : location longue durée de véhicules – avenant n°1	Un avenant n°1 est conclu afin de prolonger les contrats de location longue durée de 10 véhicules pour une durée de 06 mois	CREDIPAR	Le montant des loyers est similaire au montant des loyers du marché initial	
DÉCISIONS DU MAIRE – Cimetières					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2018-03 à 06	Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	Achat ou renouvellement de concessions			
2018-08 à 2018-41	Adoptant la reprise des terrains dont les concessions expirées dans les cimetières communaux	Reprise de concessions			
DÉCISIONS DU MAIRE – convention					
2018-01	Convention d'utilisation de locaux de Craponne comme centre médico-scolaire intercommunal	Décide de conclure une convention d'utilisation de locaux (dans le bâtiment de la Mairie de Craponne) situés 1 place Charles de Gaulle. Décide que ces locaux à usage du centre médico-scolaire intercommunal pour le service de promotion de la santé en faveur des élèves des			

		écoles publiques et privées des communes de Brindas, Craponne, Francheville, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorte, Sainte-Foy-lès-Lyon et Vaugneray. Décide que la participation aux frais de fonctionnement sera imputée au budget principal 2017. Décide que la présente convention est valable pour une année scolaire et sera renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au 1er trimestre de l'année civile pour l'année scolaire suivante.			
DÉCISIONS DU MAIRE – demande de subvention					
2018-07	Requalification du parc sportif – demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs	Décide de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 1 782 500 € HT. Le coût total des équipements sportifs s'élève à 4 455 940 € HT			

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

2018-03-01 : Compte de Gestion 2017 (1)

Le compte de gestion produit par le Trésorier de Tassin la Demi-Lune, comptable de

la commune de Francheville est conforme au compte administratif de la Commune.

Vu l'avis de la commission Finances et Commande Publique du 20 mars 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

ADOpte le compte de gestion 2017

■ 2018-03-02: Compte Administratif 2017 (1)

Le compte administratif rapproche les autorisations budgétaires inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

En application de l'article 107 de la loi NOTRe (*Nouvelle organisation territoriale de la République*) codifié à l'article L2313-1 du CGCT, une note de présentation du compte administratif est jointe à cette délibération.

Compte tenu des réalisations de l'exercice 2017 et du résultat reporté de 2016, le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

CA 2017 définitif au 21/02/2018	Section de fonctionnement (en €)	Section d'investissement (en €)	
recettes	13 558 367,17	1 266 709,45	
dépenses	11 708 011,27	2 956 436,37	
solde	1 850 355,90	-1 689 726,92	
résultat reporté 2016	2 373 716,68	-270 567,59	
résultat de clôture 2017	4 224 072,58	-1 960 294,51	
recettes reportées d'investissement		185 123,00	
dépenses reportées d'investissement		1 015 819,76	résultat de clôture
résultat net 2017	4 224 072,58	-2 790 991,27	1 433 081,31

L'exécution 2017 de la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 1 850 355,90 €, qui, additionné au résultat reporté de 2016 (2 373 716,68 €), conduit à un excédent de fonctionnement de 4 224 072,58 €.

L'exécution 2017 de la section d'investissement présente un solde déficitaire de 1 689 726,92 €, qui, additionné au résultat reporté de 2016 (- 270 567,59 €), porte le résultat de la section d'investissement avant restes à réaliser à -1 960 294,51 €.

Le fonds de roulement de la commune au terme de l'exercice 2017 est déterminé à partir des soldes des deux sections avant restes à réaliser¹ (ceux ci n'ayant, par définition, pas fait l'objet de réalisation et donc n'ayant pas eu d'impact sur la trésorerie), il s'élève donc à **2 263 778,07 €** (4 224 072,58 € - 1 960 294,51 €).

Le résultat net de clôture s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser : il convient de financer les engagements de la commune, même si ceux ci n'ont pas encore donné lieu à réalisation. Les intégrer à la détermination du résultat permet de disposer d'une photographie des comptes au 31 décembre qui tient compte à la fois des réalisations effectives mais aussi des engagements pris par la collectivité.

Il convient donc d'additionner au résultat de la section d'investissement (- 1 960 294,51 €) les restes à réaliser de recettes (+185 123 €) et de dépenses (-1 015 819,76 €). Le résultat de la section d'investissement s'établit à - 2 790 991,27 €.

Le résultat net de clôture de l'exercice 2017 s'élève donc à :

4 224 072,58 € - 2 790 991,27 € = **1 433 081,31 €**

Monsieur le Maire se retire de la séance avant le vote.

Vu l'avis de la commission Finances et Commande Publique du 20 mars 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte le compte administratif 2017

1

= dépenses et recettes reportées

Note de présentation du compte administratif 2017 au Conseil Municipal

La mise en œuvre du budget de la commune de Francheville en 2017 a poursuivi et consolidé la politique responsable et constructive développée par la municipalité depuis 2014 en accord avec ses engagements, tout en répondant aux défis d'un contexte budgétaire très contraignant :

- développer un service public communal de qualité tout en finançant les investissements nécessaires au bon entretien et à l'amélioration du patrimoine public communal ;
- ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux malgré les baisses successives importante des dotations de l'Etat et les charges liées à la réforme des rythmes scolaires ;
- maîtriser la dépense publique en réduisant les dépenses de fonctionnement et la masse salariale grâce à l'amélioration de la gestion et l'organisation municipales ;
- accompagner au mieux l'exercice et le développement des différentes missions communales, notamment dans les domaines du scolaire, du social, de la sécurité, de la culture, du sport, du cadre de vie et de l'économie ; le succès de la politique culturelle nouvelle et diversifiée engagée en 2016 en fournit une riche illustration ;
- placer au cœur de la réflexion et de l'action municipales la préservation du cadre de vie et de l'environnement ainsi que la qualité de la vie quotidienne des Franchevillois ; accorder une attention légitime à la dynamique des milieux économiques.

Cette politique volontariste a permis de répondre aux missions d'un service public de qualité tout en dégagant les marges de manœuvre nécessaires pour les investissements d'avenir inscrits dans notre programme pluriannuel :

- en 2017, la grande opération de requalification du parc sportif a démarré avec le lancement des marchés correspondants.
- des efforts significatifs d'investissements ont notamment concerné les domaines de l'éducation, de la vidéo-protection et du cadre de vie, ainsi que les cimetières
- les acquisitions foncières répondront aux conditions d'un aménagement urbain préoccupé du cadre et des conditions de vie des franchevillois.

Cette politique volontariste a permis de répondre aux missions d'un service public de qualité tout en dégagant les marges de manœuvre nécessaires pour les importants investissements inscrits dans notre programme pluriannuel ainsi que dans les équipements et les investissements courants.

La commune affiche une diminution de ses frais de fonctionnement courants entre 2016 et 2017 de - 1,14%, représentant -127 237 €. Dans le même temps, la commune enregistre une progression des recettes de gestion courante de + 2,24 %, représentant + 290 523 €. Ces taux d'évolution permettent à la commune d'échapper à l' « effet ciseaux » (évolution des dépenses supérieures à l'évolution des recettes) et de constituer un autofinancement honorable pour financer son plan de mandat.

L'examen de l'exécution budgétaire 2017 rend compte des différents postes porteurs de ces résultats, et notamment :

En dépenses de fonctionnement :

□ Le poste des charges de fonctionnement (chapitre 011) est en diminution de -3,60 %, représentant -92 K€. Le chapitre est réalisé à hauteur de 2 455 099 € contre 2 546 680 € en 2016, 2 384 752 € en 2015 et 2 679 296 € en 2014.

Les efforts de gestion des crédits ouverts se sont poursuivis en 2017 :

- le poste des fournitures d'entretien diminue de 10,3 K€,
- les postes des fournitures administratives et des fournitures des photocopieurs diminuent de 2,7 K€,
- le poste des télécommunications est en baisse de 5,3 K€,
- le poste de frais d'affranchissement est stabilisé à 22 K€, après deux années de baisse,
- le poste de consommation de carburant est également stabilisé à 25 K€,
- le poste de l'alimentation est en baisse de -29 K€, notamment du fait de l'obtention d'une diminution notable du coût repas à l'occasion de la relance du marché de l'alimentation scolaire (2,64 € TTC le repas incluant pain contre 2,96 € TTC hors pain en 2016).

Plusieurs postes enregistrent des baisses considérables sous le double effet des efforts de gestion et d'écritures de rattachement favorables aux montants réalisés en 2017 : il s'agit des fournitures de petits équipements et de consommables, qui diminuent de 56,9 K€, et du poste de consommation d'eau (- 43 K€). Pour ce dernier poste, l'impact comptable du rattachement revient à défalquer du réalisé 2017 la somme de 23,16 K€ (pré-contentieux gagné contre l'Eau du Grand Lyon lié à une fuite dans le réseau d'alimentation).

Les principaux postes en hausse concernent la maintenance : + 40 K€, liés notamment à la nouvelle prestation de maintenance de la messagerie pour 5 K€, au

décalage des dates de mandatement des prestations Dalkia pour 28 K€, et à des réparations de bâtiments liés notamment à des sinistres pour 30 K€.

□ Le poste lié aux frais de personnel est en retrait pour la troisième année consécutive avec une baisse de – 0,97 %, représentant 71 K€. Le chapitre 012 est réalisé à hauteur de 7 261 148,47 € contre 7 332 368 € en 2016, 7 342 964 € en 2015 et 7 446 617 € en 2014.

Cette baisse s'explique en particulier par des postes restés vacants le temps de travailler les organisations et de trouver le recrutement adapté.

□ Le poste des subventions et contributions est stable, le chapitre 65 est réalisé à hauteur de 1 060 563 € contre 1 057 190 € en 2016 et 1 317 328 € en 2015.

La subvention versée au CCAS s'élève à 430 000 €.

La subvention versée au centre social Michel Pache (hors subvention liée aux rythmes scolaires) s'élève à 193 600 €, dont 183 300 € au titre de 2017 et 10 300 € au titre du bilan 2016. 10 300 € ont par ailleurs été rattachés pour prendre en charge en 2018 le bilan 2017.

Les subventions versées par la commune aux associations s'élèvent, hors subventions versées au centre social Michel Pache et au comité des œuvres sociales (41 867 €), à 181 147 €.

□ Le poste « atténuations de produits » recouvre des dépenses dont le montant est déterminé par la loi, et notamment le fonds de péréquation des ressources communales (FPIC), en progression de 32,2 K€. Ce prélèvement sur nos recettes a vocation à être redistribué à des communes dont les ressources sont estimées plus faibles comparativement à celles de Francheville.

Concernant les frais financiers de la collectivité, en l'absence d'emprunts nouveaux et d'évolution des taux, l'échéance d'intérêts est en diminution de 9,6 % et s'établit à 169 766,55 €.

Ces réalisations permettent à la commune d'afficher un niveau de dépenses de fonctionnement de 760 € par habitant, contre 1249² € par habitant pour la moyenne des communes de même strate, soit 40 % de moins.

En recettes de fonctionnement

La commune subit une baisse sensible de certaines de ses recettes en provenance de l'Etat.

2

C'est le cas notamment de la DGF 2017, qui clôture le mécanisme de ponction de cette ressource au titre du redressement des comptes publics. La commune de Francheville a ainsi perdu 159 K€ en 2017, le montant perçu au titre de cette dotation s'élevant à 797 K€.

De même, la commune enregistre pour la troisième année consécutive une diminution du montant perçu au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) (-24,6 K€), suite notamment à l'intégration en 2017 de cette dotation dans l'«enveloppe normée » qui modèle les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

La commune continue en outre d'enregistrer une baisse des remboursements issus de son assurance statutaire contractée pour la période 2015 - 2017 (- 52 K€ en 2017), qui ne couvre pas les arrêts pour maladie ordinaire des agents municipaux.

D'autres recettes viennent contrebalancer la perte des ressources précitées, notamment celles de la fiscalité directe (+ 201 K€ issus exclusivement de la progression des bases fiscales), les droits de mutation (+ 166 K€), la perception tardive du reliquat du fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2014-2015 (42,95 K€), et la redevance d'occupation du domaine public (RODP, + 40 K€), qui enregistre de nouveau une progression conjoncturelle notable, liée à la construction d'un immeuble d'habitation rue de l'Eglise (immobilisation de plusieurs places de stationnement dans ce cadre).

Autofinancement de l'exercice :

Le solde des réalisations entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est appelé épargne brute.

Cet agrégat est essentiel, car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette).

Les réalisations de l'exercice 2017 ont permis de dégager une épargne brute hors cessions de 2 295 K€. **Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement) s'élève à 16,93% en nette progression par rapport à 2016.**

	2014	2015	2016	2017
taux d'épargne brute hors cessions	7,13%	13,19%	12,60%	16,93%

A cette épargne viennent s'additionner les produits de cessions, pour 1 K€, issus de reprises sur cessions de véhicules, ainsi que les recettes d'investissement hors emprunt (Fonds de Compensation de la TVA pour 171,7 K€, Taxe d'aménagement pour 33 K€ et diverses dotations au titre du Projet Nature Yzeron pour 15,2 K€.

L'ensemble de ces recettes constitue l'autofinancement :

en K€		exercice	2017
Trésorerie en début d'exercice			2 665
recettes de gestion courantes			13 555
dont recettes de cessions			1
dépenses de gestion courantes			11 090
intérêts de la dette			170
épargne brute			2 295
épargne brute hors produits de cessions			2 294
Origine de l'autofinancement dégagé sur l'exercice	épargne brute		2 294
	cessions		1
	recette d'investissement		220
Autofinancement de l'exercice			2 515

Cet autofinancement de 2 515 K€ a permis de financer les dépenses d'équipement (2 345 K€) et le remboursement du capital de la dette (571 K€) sans recourir à de nouveaux emprunts.

Parmi les dépenses d'équipement de cet exercice figurent notamment :

- 891,4 K€ sur des opérations foncières (tènement de la rue des écoles, aménagement du chemin du grand moulin)
- 443,7 K€ sur des opérations d'aménagement / rénovation (pour accès PMR, sécurisation, rénovation énergétique, réfections diverses)
- 266 K€ pour le lancement de la requalification du parc sportif (principalement au titre de la maîtrise d'œuvre)
- 173,5 K€ pour des études ou des équipements matériels et mobiliers (mobiliers, collection dvd de la médiathèque, équipement du service espaces verts, électroménagers pour crèches, écoles, équipement d'entretien des locaux)
- 150 K€ pour la vidéo-protection
- 131,9 K€ au titre de l'extension de l'école de Bel air
- 74,4 K€ pour les cimetières (reprise de concession, reprise d'enrobé, reprise du mur d'enceinte...)
- 67,7 K€ pour l'acquisition de logiciels métiers (logiciel périscolaire, logiciel marchés, logiciel de gestion des ressources humaines, logiciel de gestion des interventions, suite open office, messagerie)
- 39,5 K€ pour des opérations d'embellissement de la ville (plantations, élagages, aménagement de la prairie du bocage, installation de jardinières)
- 38,1 K€ pour le renouvellement du parc automobile (véhicule de police, véhicule pour les ateliers municipaux, scooter pour gardien)
- 35,1 K€ de renouvellement du parc informatique,
- 26,3 K€ pour le développement de la stratégie digitale (site internet notamment)

- 21,1 K€ pour l'aire du Bruissin, au titre de la maîtrise d'œuvre et d'étude sur la gestion de l'eau sur le site,
- 4,6 K€ d'équipement de reprographie.
-

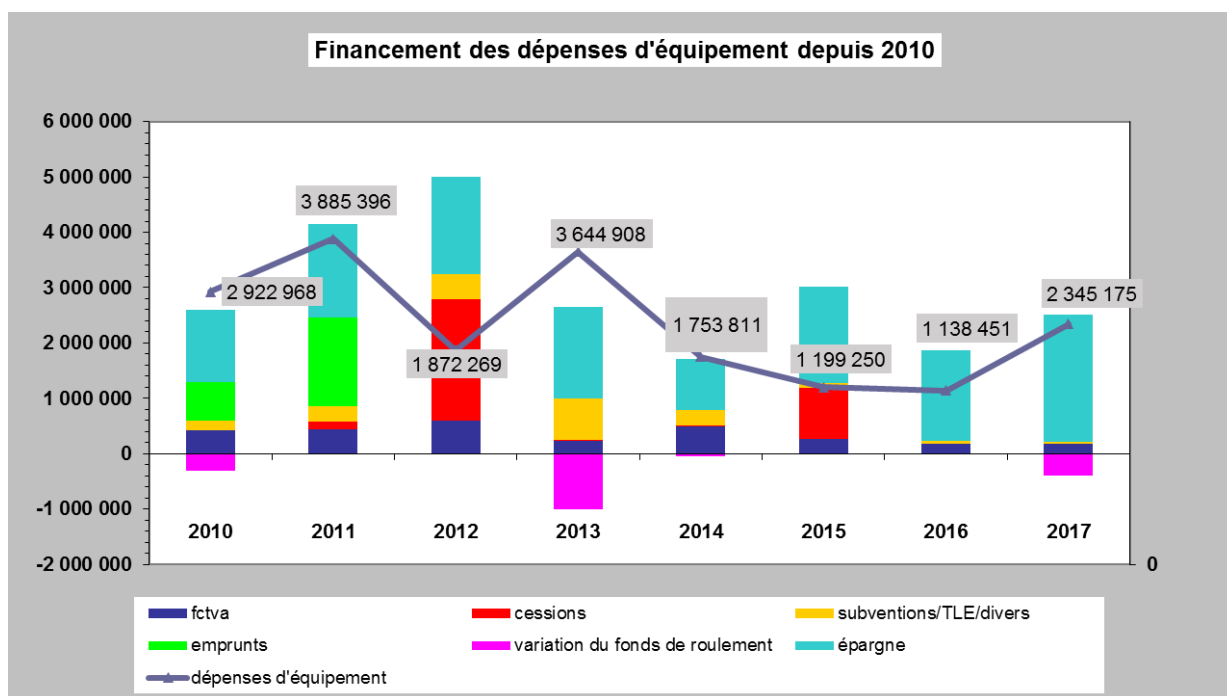
La commune s'est en outre engagée par marchés à hauteur de 456 K€ au titre des travaux de l'aire du Bruissin et de 4,6 M€ au titre des travaux de requalification du parc sportif.

En matière d'emprunt, en l'absence de souscriptions nouvelles, l'encours au 31 décembre 2017 s'élève à 5 981 414 €. Cet encours est réparti auprès de quatre prêteurs (Caisse d'épargne, Crédit agricole / CACIB, la CAFFIL et la Caisse des Dépôts et Consignations). Les emprunts sont adossés pour 62% sur des taux fixe et pour 38% à taux variable. L'ensemble de ces prêts est classé en catégorie A1 de la charte Gissler, catégorie réputée la plus sécurisée.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 698 026.78 €	61,83 %	4,25 %
Variable	2 283 387.18 €	38,17 %	0,20 %
Ensemble des risques	5 981 413.96 €	100,00 %	2,70 %

La capacité de désendettement de la commune s'élève à 2 ans 7 mois et 9 jours.

Le schéma suivant illustre l'origine du financement des investissements depuis 2010.



L'épargne brute dégagée autofinance la quasi-totalité des dépenses d'équipement de l'exercice. Néanmoins, compte tenu de la faiblesse des produits de cessions et des subventions d'équipement en 2017, il est fait appel à la trésorerie de la commune pour financer le solde des dépenses d'équipement non couvert par l'épargne dégagée par l'exercice.

Le fonds de roulement diminue ainsi de 401 K€ et s'établit à 2 263 K€ en fin 2017.

en K€	2017
Autofinancement de l'exercice	2 515
Dépenses d'investissement de l'exercice	2 916
déficit	-401
Emprunts	0
Trésorerie en début d'exercice	2 665
Trésorerie en fin d'exercice	2 264

La commune clôture l'année dans des dispositions très favorables pour mener à bien son programme pluri-annuel d'investissement.

Annexe : données comparatives d'exécution CA 2014, 2015, 2016, 2017 / budgété 2017

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CREDITS OUVERTS 2017	CA 2017	taux d'évolution CA 2017/2016	taux de réalisation CA/BP 2017
dépenses de gestion courante	011 charges à caractère général	2 679 603,83	2 384 752,29	2 546 680,56	2 759 500,00	2 455 099,14	-3,60%	88,97%
	012 charges de personnel	7 446 617,87	7 342 964,24	7 332 368,24	7 472 800,00	7 261 148,47	-0,97%	97,17%
	014 atténuation de produits	202 676,00	227 342,00	259 848,00	301 802,00	292 038,00	12,39%	96,76%
	65 autres charges de gestion courante	1 471 168,77	1 317 328,83	1 057 190,18	1 134 381,00	1 060 563,88	0,32%	93,49%
total dépenses de gestion courante		11 800 066,47	11 272 387,36	11 196 086,98	11 668 483,00	11 068 849,49	-1,14%	94,86%
charges financières et exceptionnelles	66 charges financières	228 168,83	209 895,22	187 799,41	195 000,00	169 766,55	-9,60%	87,06%
	67 charges exceptionnelles	87 738,02	9 393,98	34 694,39	29 540,86	21 233,82	-38,80%	71,88%
total des dépenses réelles de fonctionnement		12 115 973,32	11 491 676,56	11 418 580,78	11 893 023,86	11 259 849,86	-1,39%	94,68%
dépenses d'ordre	042 opération d'ordre de transfert entre section	473 805,80	1 426 024,22	465 080,44	447 844,65	448 161,41	-3,64%	100,07%
total des dépenses de fonctionnement		12 589 779,12	12 917 700,78	11 883 661,22	12 340 868,51	11 708 011,27	-1,48%	94,87%
RECETTES		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CREDITS OUVERTS 2017	CA 2017	taux d'évolution CA 2017/2016	taux de réalisation CA/BP 2017
recettes de gestion courante	013 atténuation de charges	175 420,95	203 480,02	136 178,14	62 963,00	70 516,83	-48,22%	112,00%
	70 produits des services	996 694,67	1 133 273,17	1 191 567,35	1 122 535,00	1 199 039,59	0,63%	106,82%
	73 impôts et taxes	8 930 917,50	9 191 217,00	9 356 102,29	9 483 213,00	9 733 334,80	4,03%	102,64%
	74 dotations et participations	2 743 431,50	2 531 096,21	2 290 586,18	2 252 024,00	2 267 322,24	-1,02%	100,68%
	75 autres produits de gestion courante	34 342,43	36 456,39	9 799,09	7 700,00	4 542,66	-53,64%	59,00%
total recettes de gestion courante		12 846 464,62	13 059 066,40	12 984 233,05	12 928 435,00	13 274 756,12	2,24%	102,68%
recettes exceptionnelles	77 recettes exceptionnelles	176 829,94	1 056 432,90	83 021,11	280 235,45	280 629,42	238,02%	100,14%
total des recettes réelles de fonctionnement		13 057 636,99	14 151 955,69	13 067 254,16	13 208 670,45	13 555 385,54	3,74%	102,62%
recettes d'ordre	042 opération d'ordre de transfert	95 267,94	32 283,29	57 721,74	60 580,00	2 981,63	-94,83%	4,92%
total des recettes de fonctionnement		13 152 904,93	14 184 238,98	13 124 975,90	13 269 250,45	13 558 367,17	3,30%	102,18%
	002 résultat reporté	578 051,10	656 636,89	1 694 282,55	2 373 716,68	2 373 716,68	40,10%	100,00%

INVESTISSEMENT								
DEPENSES		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CREDITS OUVERTS 2017 dont reports	CA 2017	taux d'évolution CA 2017/2016	taux de réalisation CA/BP 2017
dépenses d'investissement	20 immobilisations incorporelles	50 124,37	44 694,85	133 950,80	309 897,90	124 014,60	-7,42%	40,02%
	204 subventions d'équipement versées	5 997,00	50 716,00	12 314,40	80 892,60	0,00	-100,00%	0,00%
	21 immobilisations corporelles	904 435,43	972 500,46	852 924,67	2 395 033,34	1 575 668,27	84,74%	65,79%
	23 immobilisations en cours opérations	0,00 793 258,97	0,00 131 339,55	0,00 139 262,11	0,00 1 637 617,12	0,00 645 493,17	0,00% 363,51%	0,00% 39,42%
total dépenses d'équipement	1 753 815,77	1 199 250,86	1 138 451,98	4 423 440,96	2 345 176,04	106,00%	53,02%	
dépenses financières	27 autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	16 emprunts	513 817,69	532 184,05	551 451,92	571 670,00	571 666,70	3,67%	100,00%
	16 449 revolving	320 491,65	320 491,65	320 491,65	350 000,00	0,00	-100,00%	0,00%
total dépenses financières	834 309,34	852 675,70	871 943,57	921 670,00	571 666,70	-34,44%	62,03%	
total des dépenses réelles d'investissement	2 588 125,11	2 051 926,56	2 010 395,55	5 345 110,96	2 916 842,74	45,09%	54,57%	
dépenses d'ordre	040 opérations d'ordre de transfert entre section	95 267,94	32 283,29	57 721,74	60 580,00	2 981,63	-94,83%	4,92%
	041 opérations patrimoniales	4 652,57	0,00	20 893,08	36 612,00	36 612,00	75,24%	100,00%
total des dépenses d'investissement	2 688 045,62	2 084 209,85	2 089 010,37	5 442 302,96	2 956 436,37	41,52%	54,32%	
	001 déficit d'investissement reporté	638 744,13	0,00	0,00	270 567,59	270 567,59	0,00%	100,00%
		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CREDITS OUVERTS 2017 dont reports	CA 2017	taux d'évolution CA 2017/2016	taux de réalisation CA/BP 2017
recettes d'équipement	13 subventions d'investissement	240 861,36	63 956,85	27 672,51	214 760,00	15 199,00	-45,08%	7,08%
	204 subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	16 emprunts	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00%	0,00%
	16 449 revolving	320 491,65	320 491,65	320 491,65	350 000,00	0,00	-100,00%	0,00%
	opérations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	21 immobilisations corporelles	0,00	888,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00%	0,00%
recettes d'équipement	561 353,01	394 336,50	348 164,16	1 251 760,00	15 199,00	-95,63%	1,21%	
recettes financières	10 dotations fonds divers et réserves	510 257,46	281 543,26	197 655,06	190 000,45	204 856,49	3,64%	107,82%
	1068 affectation du résultat	1 766 368,86	484 540,02	269 866,11	561 880,55	561 880,55	108,21%	100,00%
	27 autres immobilisations financières	19 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
recettes financières	2 295 726,32	766 083,28	467 521,17	751 881,00	766 737,04	64,00%	101,98%	
total des recettes réelles d'investissement	2 857 079,33	1 160 419,78	815 685,33	2 003 641,00	781 936,04	-4,14%	39,03%	
recettes d'ordre	040 opérations d'ordre de transfert entre section	473 805,80	1 426 024,22	465 080,44	447 844,65	448 161,41	-3,64%	100,07%
	041 opérations patrimoniales	4 652,57	0,00	20 893,08	36 612,00	36 612,00	75,24%	100,00%
total des recettes d'investissement	3 335 537,70	2 586 444,00	1 301 658,85	2 488 097,65	1 266 709,45	-2,68%	50,91%	
	001 excédent d'investissement reporté	0,00	8 747,95	516 783,93				

■ 2018-03-03 : Affectation du Résultat 2017

Le compte administratif 2017 de la commune de Francheville fait apparaître les soldes suivants, conformes au compte de gestion, pour les sections de fonctionnement et d'investissement après intégration des restes à réaliser 2017 :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 4 224 072,58 €

□ Résultat de l'exercice 2017	1 850 355,90 €
□ Excédent N-1.....	2 373 716,68 €
= Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017	4 224 072,58 €

Section d'investissement :

Besoin de financement de la section d'investissement : 2 790 991,27 €

□ Résultat de l'exercice 2017	- 1 689 726, 92 €
□ Excédent N-1 :.....	- 270 567, 59 €
= Résultat cumulé au 31/12/2017	= - 1 960 294, 51 €
Recettes reportées	185 123, 00 €
Dépenses reportées	- 1 015 819, 76
€	
	= - 2 790 991, 27 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget suivant. Le solde peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement.

Aussi il est proposé l'affectation du résultat 2017 au Budget 2018 de la commune dans les conditions suivantes :

- Couverture du besoin de financement en investissement : **2 790 991,27 €** à l'article 1068 (recettes investissement)
- Affectation en recettes de fonctionnement de **1 433 081,31 €** au chapitre 002 (recettes de fonctionnement)

Vu l'avis de la commission des finances et de la commande publique du 20 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 à la couverture du besoin de financement en investissement pour **2 790 991,27 €** (article 1068 – recettes investissement) et le solde de **1 433 081,31 €** au chapitre 002 **excédent de fonctionnement reporté** (recettes de fonctionnement).

■ 2018-03-04 : Budget Primitif 2018 (1)

Le projet de budget primitif 2018 est soumis à votre délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats définitifs de l'exercice 2017 de la commune de Francheville, tels qu'approuvés par votre assemblée.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 355 220 €. Ces autorisations budgétaires reposent sur des estimations prudentes des recettes et des dépenses. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement de la commune diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 1 433 081,31 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 1 806 761,25 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 10 125 225 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2017 pour un montant de 2 790 991,27 €. Les dépenses d'investissement intègrent le déficit d'investissement reporté pour un montant de 1 960 294,51 €. La section d'investissement est équilibrée en tenant compte des restes à réaliser de 2017, pour un montant de 185 123 € en recettes et 1 015 819,76 € en dépenses, et en recourant à l'emprunt pour un montant de 3 960 000 €.

Ce budget primitif est présenté dans le tableau synthétique des grandes masses joint.

Vu l'avis de la commission finances et commande publique du 20 mars 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOpte le budget primitif 2018

BUDGET PRIMITIF 2018

Section de Fonctionnement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2018	chapitre	BP 2018
011 charges à caractère général	2 731 905,00	013 atténuation de charges	70 000,00
012 charges de personnel	7 547 528,00	70 produits des services	1 019 127,00
014 atténuation de produits	394 302,00	73 impôts et taxes	9 625 749,00
022 dépenses imprévues	150 000,00	74 dotations et participations	2 038 867,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	431 922,75	75 autres produits de gestion courante	4 752,69
65 autres charges de gestion courante	1 052 301,00	042 opération d'ordre de transfert	60 000,00
66 charges financières	195 000,00	77 recettes exceptionnelles	103 643,00
67 charges exceptionnelles	45 500,00	002 résultat reporté	1 433 081,31
sous total charges fonctt avant virement	12 548 458,75	total des recettes de fonctionnement	14 355 220,00
023 virement à la section d'investissement	1 806 761,25		
total dépenses de fonctionnement	14 355 220,00		
Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2018	chapitre	BP 2018
20 immobilisations incorporelles	129 800,00	10 dotations fonds divers et réserves	193 829,32
204 subventions d'équipement versées	39 866,00	1068 affectation du résultat estimé DOB	2 790 991,27
21 immobilisations corporelles	1 831 145,00	13 subventions d'investissement	34 799,00
23 immobilisations en cours	0,00	204 subventions d'équipement reçues	0,00
opérations votées	3 641 500,00	21 immobilisations corporelles	0,00
27 autres immobilisations financières	0,00	16 emprunts	3 960 000,00
RAR dépenses	1 015 819,76	16 449 revolving	350 000,00
16 emprunts	625 000,00	024 produits des cessions	0,00
16 449 revolving	350 000,00	RAR recettes	185 123,00
020 dépenses imprévues	100 001,32	021 virement de la section de fonctionnement	1 806 761,25
001 déficit d'investissement reporté	1 960 294,51	040 opérations d'ordre de transfert entre section	431 922,75
040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 000,00	041 opérations patrimoniales	371 798,41
041 opérations patrimoniales	371 798,41	001 excédent d'investissement reporté	0,00
total dépenses d'investissement	10 125 225,00	total des recettes d'investissement	10 125 225,00

Note de présentation du Budget primitif 2018 **au Conseil Municipal**

Le projet de budget primitif soumis au conseil municipal pour l'année 2018 poursuit la politique développée par la municipalité depuis 2014, en accord avec ses engagements et ses projets et appuyée sur une gestion rigoureuse et constructive malgré les contraintes budgétaires.

Le refus d'augmenter les taux communaux des impôts locaux s'accompagne de la maîtrise de la dépense publique communale grâce à l'amélioration de la gestion municipale ainsi que de l'organisation et de la mise en œuvre des moyens de la commune. Ce projet de budget primitif sous-tend une politique qui garantit un service public communal de qualité pour tous les Franchevillois tout en finançant d'importants investissements pour l'amélioration du patrimoine communal et la réalisation de nouveaux chantiers.

Ce projet de budget primitif 2018 a été construit sur des hypothèses prudentes en matière de recettes prévisionnelles et sur une démarche volontariste de maîtrise des dépenses, en garantissant la soutenabilité financière de la politique développée par la municipalité, le bon fonctionnement des services municipaux.

Les dépenses de fonctionnement courant baissent de 1% par rapport à 2017 et la masse salariale augmente de 1%. Le budget consacré à l'action sociale et à la solidarité croît légèrement et celui alloué à l'ensemble des autres associations est maintenu.

Le projet de budget inclut un montant considérable d'investissements liés au lancement de différents chantiers relevant de l'équipement du service public, de l'entretien du patrimoine et d'opérations importantes inscrites au programme pluriannuel d'investissements, en particulier la requalification du parc sportif dont le chantier est lancé cette année 2018. La bonne situation financière de la commune, soulignée par la Chambre Régionale des Comptes, permet de compléter un important autofinancement de la commune par un emprunt qui préserve la capacité financière de la commune pour d'autres investissements importants d'avenir.

Dans ses différentes composantes, le projet de budget primitif soumis au Conseil Municipal pour 2018 appuie une politique au bénéfice de l'ensemble de la population Franchevilloise, des plus jeunes enfants aux seniors, pour les familles comme pour les acteurs socio-économiques, en réponse aux différentes missions de la municipalité, comme le montrent la répartition budgétaire par grandes fonctions (le scolaire, le social, le cadre de vie, la culture, le sport, la sécurité...) et les investissements importants consacrés en particulier aux domaines du scolaire, du sport et des loisirs, de la sécurité et du cadre de vie.

L'examen des éléments comptables donne un cadre tangible à cette politique et en conforte l'assise :

Le niveau des recettes de fonctionnement est essentiel pour la construction du

budget, en ce qu'il reflète la situation financière de la collectivité et sa contrainte pour équilibrer le budget.

Le tableau ci-après présente un comparatif des montants inscrits par chapitre aux BP 2017 et 2018. La sincérité a présidé au processus d'élaboration budgétaire :

	BP 2018	BP 2017	taux d'évolution BP 2018 / BP 2017
013 atténuation de charges	70 000,00	62 963	11,2%
70 produits des services	1 019 127,00	1 122 535	-9,2%
73 impôts et taxes	9 625 749,00	9 214 501	4,5%
74 dotations et participations	2 038 867,00	2 070 889	-1,5%
75 autres produits de gestion courante	4 752,00	7 700	-38,3%
Total	12 758 495,00	12 478 588	2,2%

Le chapitre 013 enregistre les recettes issues de l'assurance statutaire au titre des prises en charges des rémunérations des agents communaux lorsqu'ils sont absents, hors absence pour maladie ordinaire. Les hypothèses de recettes sont en légère hausse par rapport à celles présentées en 2017, et tiennent en ce sens compte du nouveau périmètre de couverture de notre assurance, qui inclut depuis le 1^{er} janvier 2018 les arrêts liés à la maladie ordinaire au-delà de 30 jours d'arrêts.

Le chapitre 70 enregistre les recettes issues de la tarification des services communaux. L'année 2017 sera marquée par le retour à la semaine des 4 jours en matière de rythmes scolaires. L'offre de services sera diminuée. Les recettes ont par conséquent été diminuées à titre prudentiel. En outre, le terme mis à la gestion par l'administration communale de Francheville du SIVU de gendarmerie de Francheville Bel Air conduit à une diminution de recettes prévisionnelles de 20 K€.

Le chapitre 73, relatif à la fiscalité, est en progression de 4,5% ; l'augmentation s'explique par la revalorisation des bases fiscales de 1,175884%, déterminée selon les modalités nouvellement définies à l'article 30.V de loi de finances rectificative de 2017, ainsi que par une inscription revalorisée à 600 K€ des recettes de droits de mutation (470 K€ en 2017).

Le chapitre 74 qui recouvre les crédits des dotations de l'Etat est en baisse de 1,5%. Cette baisse s'explique notamment par la fin de la perception du fonds de soutien à la mise en place des rythmes scolaires, par la baisse estimée du fonds de péréquation de la taxe professionnelle et par la baisse estimée de la dotation globale forfaitaire (DGF) budgétée à hauteur de 716 000 € (797 230 K€ perçus en 2017)

Les chapitres 75 et 77, respectivement relatifs aux revenus issus de la location de logements et bâtiments communaux et aux produits exceptionnels sont budgétés pour 4 752 € et 103 643 €. Ces recettes sont celles attendues au titre des loyers des logements précaires et du remboursement des sinistres liés à l'épisode de grêle d'août 2017.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'évolution en 2018 par rapport à 2017 est la suivante :

	BP 2018	BP 2017	taux d'évolution BP 2018 / BP 2017
chapitre de charges			
011 charges à caractère général	2 731 905,00	2 759 100	-1,0%
012 charges de personnel	7 547 528,00	7 472 800	1,0%
014 atténuation de produits	394 302,00	301 802	30,6%
65 autres charges de gestion courante	1 052 301,00	1 104 381	-4,7%
66 charges financières	195 000,00	195 000	0,0%
Total	11 921 036,00	11 833 083,00	0,7%

Le chapitre 011, où figure l'ensemble des charges permettant à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 2 731 905 €, soit un niveau de 1% inférieur à celui de 2017. Cette diminution traduit un effort de gestion important, qui paraît néanmoins accessible eu égard au taux de réalisation de l'exercice 2017 (88,97%).

Le chapitre 012 relatif aux frais de personnel progresse de 1% par rapport aux crédits ouverts au BP 2017 et passe ainsi à 7 547 528 €. Ce niveau d'inscription inclut le recrutement de nouveaux collaborateurs, la prise en charge sur ce chapitre de la cotisation au nouveau comité des œuvres sociales des agents communaux, la progression de la cotisation de l'assurance statutaire et la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire.

Le chapitre 014 progresse, compte tenu du prélèvement opéré par L'Etat sur nos recettes, destiné à financer les logements sociaux. Le prélèvement SRU (en référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain qui l'institue) s'élève à 91 K€.

Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions est en diminution de - 4,7 %. La baisse trouve son origine dans le terme mis au financement par subvention de l'ancien comité des œuvres sociales (cf. ci-dessus).

Le chapitre est composé des inscriptions suivantes :

- Subventions aux associations : 177 950 €
- Subvention au centre social Michel Pache (hors subventions pour rythmes scolaires) : 193 600 €
- Subvention d'équilibre au CCAS : 455 550 €
- Frais de fonctionnement des élus (indemnités, formation, déplacements ...) : 176 844 €
- Contributions obligatoires (frais de scolarisation des enfants franchevillois dans d'autres communes, contributions à des organismes de regroupements): 20 300 €
- Brevets et concessions : 23 057 €.
- Frais de gestion du SIGERLY : 3 000 €
- Provision pour admission en non-valeur : 2 000 €

Les charges financières, qui concernent des emprunts souscrits sur les exercices antérieurs à 2012, sont en baisse. Le chapitre 66 est néanmoins doté à hauteur de 195 000 €, pour couvrir la possible remontée des taux variables mais aussi pour disposer d'une marge de manœuvre dans la définition des profils d'échéances des emprunts qui pourraient être souscrits en cours d'exercice.

Ces dépenses et recettes dites réelles, c'est à dire donnant lieu à décaissements et encaissements, sont complétées au budget par les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions, production immobilisée) ou à des mécanismes budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues au chapitre 022 (150 000 €)). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager de l'autofinancement.

BP 2018 FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles	11 966 536,00	recettes réelles	12 862 138,69
amortissement	431 922,75	production immobilisée	60 000,00
dépenses imprévues	150 000,00	résultat reporté	1 433 081,31
total	12 548 458,75	total	14 355 220,00
			14 355 220,00
			- 12 548 458,75
		détermination du virement	1 806 761,25

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 14 355 220 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 1 806 761,25 €.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements (431 922,75 €), qui est affectée au chapitre 040. Ensemble, ces deux flux matérialisent l'épargne prévisionnelle du budget primitif 2018.

En outre, 2 790 991,27 € sont affectés à la couverture du déficit de la section d'investissement à l'article 1068. La détermination de ce montant résulte de la clôture de l'exercice 2017.

D'autres recettes viennent financer les dépenses d'investissement.

En premier lieu, il est nécessaire de recourir à l'emprunt, pour un montant estimé de 3 960 000 €. Ce montant constitue un plafond autorisé pour équilibrer le budget 2018. L'exécution du budget permettra d'affiner ce besoin et de préciser l'enveloppe à souscrire de manière effective.

A cet apport extérieur de financement viendront s'ajouter :

- le FCTVA et la taxe d'aménagement, touchée par la commune sur les permis de construire. Inscrites au chapitre 10, ces recettes sont budgétées à hauteur de 173 829 € et de 20 000 € respectivement,
- les recettes de dotations d'équipement. 34 799 € de dotations de soutien à l'investissement local (protections collectives et rénovation énergétique du COSEC) ont été notifiés fin 2017 et trouvent ainsi leur place au BP 2018 au chapitre 13.

La section dispose également de recettes reportées d'exercices antérieurs pour un montant de 185 123 € (reliquat de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR - pour 103 184 €, du fonds de soutien à l'investissement local -FSIL- pour 23 750 €, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour 12 462 €, de la Région Auvergne Rhône Alpes pour 44 864 € et du Fonds de Prévention de la délinquance pour 863 €).

Il convient de noter deux autres recettes qui trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement et dont l'inscription est donc neutre pour l'équilibre de cette section :

- la première concerne les emprunts revolving : 350 000 € sont inscrits au titre de remboursement infra-annuels d'emprunt. Ces opérations ont pour objet de diminuer la charge d'intérêts des emprunts lorsque la trésorerie en caisse et le niveau des taux permettent de les rembourser,
- la seconde couvre des opérations comptables pour 371 798,41 € au chapitre 041.
-

Les inscriptions prévisionnelles de dépenses d'équipement et d'amortissement de la dette sont ajustées au niveau des recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 10 125 225 €.

Les équipements nouveaux inscrits au budget pour 5 642 311 € sont constitués à hauteur de :

- 129 800 € d'immobilisations incorporelles (études, licences, logiciels, abonnements à des plateformes métier)
- 29 866 € de subventions pour le financement de logement sociaux situés rue de l'Église, rue du Robert et avenue de la table de pierre, ainsi que 10 000 € de subvention au titre du plan climat.
- 1 831 145 € d'investissements corporels (travaux, aménagements, acquisition de mobilier, de matériels informatiques),
- 3 641 500 € d'opérations d'équipement.

dépenses chapitre	BP 2018	dépenses typologie	BP 2018
20 immobilisations incorporelles	129 800,00	Projets PPI	3 473 000,00
204 subventions d'équipement versées	39 866,00	Investissement Courants	2 169 311,00
21 immobilisations corporelles	1 831 145,00		
opérations	3 641 500,00		
TOTAL	5 642 311,00	TOTAL	5 642 311,00

Une répartition par projet peut être proposée parallèlement à cette présentation comptable des investissements.

Les projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) représentent 3 473 000 € :

PPI - PARCS	70 000,00
PPI - ACQUISITION FONCIERE (CARREFOUR)	8 000,00
PPI - MAITR D'OEUVRE GLOBALE (AMO+ETUDES STRUCT+GEOTECH+NRJ)	100 000,00
PPI - REPRISE TOITURE JONCTION DES PLAQUES / COSEC	7 000,00
PPI - CIMETIERES	18 000,00
PPI MOE PARC SPORTIF	300 000,00
PPI TRAVAUX PARC SPORTIF	2 900 000,00
PPI - AMO VIDEOPROTECTION + PLAN FIBRE	20 000,00
PPI - VIDEO PROTECTION - PHASE 2 - HDV	50 000,00
TOTAL crédits PPI 2018	3 473 000,00

Les investissements courants représentent 2 169 311 €.

Parmi ceux supérieurs à 20 000 € figurent les acquisitions, travaux ou aménagements suivants :

Libellé	Montant
ETANCHEITE TOITURE BASSE GYMNASSE J BOISTARD	200 000,00
PLAN FIBRE - PHASES 1 / 2 / 3	145 000,00
PROTECTIONS COLLECTIVES GYMNASSE J BOISTARD	100 000,00
RENOVATION ALLEE JARDIN DES COLOMBES	70 000,00
2EME PHASE SANITAIRES COUR ECOLE CHATER	50 000,00
ACCESSIBILITE MEDIATHEQUE	45 200,00
REPRISE PENTES+REJETEMENT COUR / ECOLE ELEM BEL AIR	40 000,00
PROTECTIONS COLLECTIVES / MATERNELLE DU CHATER	35 000,00
PROTECTIONS COLLECTIVES / ELEMENTAIRE DU CHATER	35 000,00
CHANGEMENT DES MENUISERIES / MATERNELLE DU CHATER	30 000,00
CLIMATISATION SALLE BARBARA	30 000,00

SECURISATION DES CLOTURES / ELEMENTAIRE DU CHATER	30 000,00
ACCESSIBILITE IRIS	28 450,00
TRAVAUX DE VMC / MATERNELLE DU CHATER	28 000,00
TRAVAUX DE VMC / ELEMENTAIRE DU CHATER	28 000,00
DEPLOIEMENT OFFICE 2016	25 000,00
RENOUVELLEMENT ILLUMINATIONS	25 000,00
TRAVAUX ACCESSIBILITE / ELEMENTAIRE DU BOURG	24 000,00
CHANGEMENT STORES PAR V.R. MOTORISES	23 700,00
AMENAGEMENT SELF - OUVERTURE CLOISONS	20 000,00
MOBILIER / REST SCOL BEL AIR/ SELF	20 000,00
MOBILIER / REST SCOL BOURG/ SELF	20 000,00
MOBILIER / REST SCOL CHATER/ SELF	20 000,00
REPRISE CANALISATION+ENROBE (SUITE A SINISTRE)	20 000,00
REPRISES SEPULTURES CIMETIERES	20 000,00
SECURISATION DU MUR DE CLOTURE ANCIEN CIMETIERE	20 000,00

Les restes à réaliser d'investissement de 2017 s'élèvent à 1 015 819,76 €.

Parmi ces restes à réaliser figurent notamment les dépenses engagées au titre des marchés suivants :

- Aménagement de l'aire du Bruissin : 470 816,70 €
- Logiciel scolaire : 30 794,09 €
- Missions de contrôle technique (CT), de contrôle de sécurité sanitaire (CSPS) de pilotage du chantier (OPC) liées à la requalification du parc sportif : 66 151,20 €
- Installation de la vidéo-protection première phase : 36 538,11 €

Des engagements concernant des subventions octroyées au titre de la construction de logements sociaux figurent également dans le stock des reports, pour 80 892,60 €.

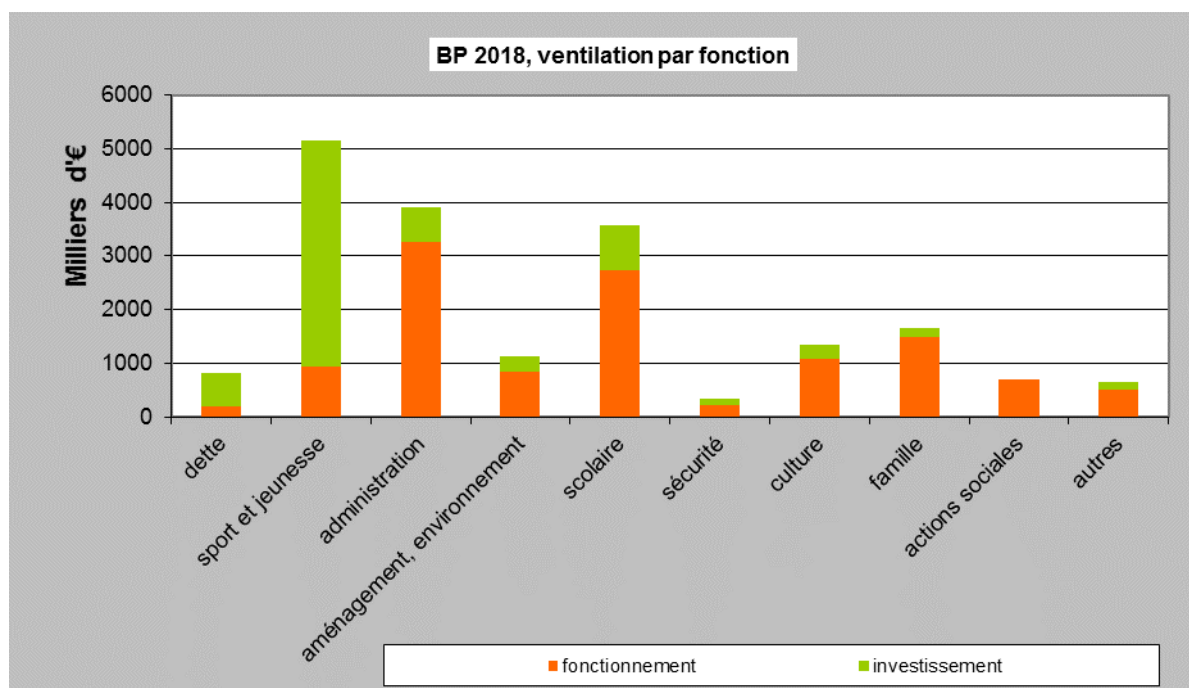
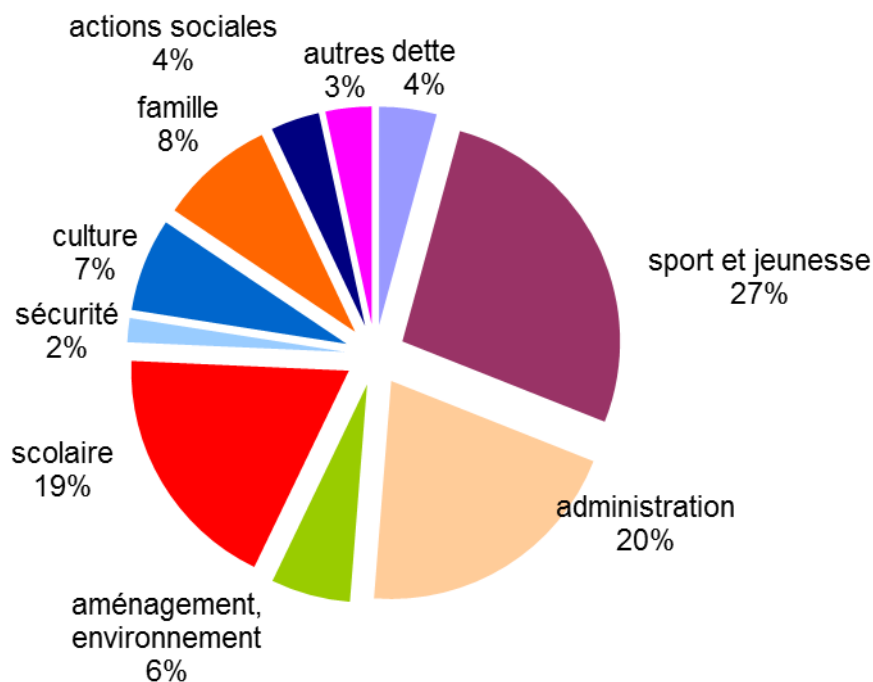
Ce sont donc au total 6 658 130,76 € qui sont inscrits au BP 2018 au titre de l'équipement de la commune, 100 001,32 € de dépenses imprévues ayant en outre été abondées au chapitre 020.

625 000 € sont également inscrits au titre du remboursement du capital des emprunts souscrits sur les exercices précédents. 350 000 € de crédits pour remboursement revolving, dont le mécanisme est précisé supra, sont également inscrits au chapitre 16.

Le budget d'investissement reçoit enfin au titre des opérations d'ordre (production immobilisée (anciennement libellés travaux en régie), transfert de frais d'étude sur les comptes 21) les sommes de 60 000 € et 371 798,41€.

Les graphiques ci-après présentent la répartition de crédits de dépenses réelles du BP 2018

par fonction, restes à réaliser inclus.



■ 2018-03-05 : Vote des subventions 2018 aux associations et au CCAS

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant dans son article 7, codifiée à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget, le tableau ci-joint présente les subventions allouées.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001, précise dans son article 10 que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000€, conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de la subvention attribuée. Deux associations sont donc concernées (le Centre Social Michel Pache, l'École de Musique) et les conventions seront donc annexées à cette délibération.

Vu l'avis de la commission Éducation du 15 février 2018

Vu l'avis de la commission Sport du 27 février 2018

Vu l'avis de la commission Culture du 27 février 2018

Vu l'avis de la commission Solidarité du 12 mars 2018

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 20 mars 2018

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Cadre de Vie et Développement Économique en date du 21 mars 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions ci-annexées pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

■ 2018-03-06 : Centre Social Michel Pache – autorisation donnée au maire de signer la convention tripartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens

Le Centre social Michel PACHE situé sur le territoire franchevillois a rédigé son nouveau projet développement social 2016-2020 présenté à la Ville et agréé par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Celui-ci présente trois enjeux :

- La prévention et l'accompagnement de tous les publics avec un point d'attention sur les jeunes, les seniors et les nouvelles familles arrivées sur le territoire et confrontées à des problématiques en lien à la langue et à des difficultés sociales.
- Le « vivre ensemble » qui pose la question de l'intergénérationnel, de l'interculturel et de la couverture du territoire Franchevillois qui reste complexe au regard de sa configuration géographique.
- la citoyenneté de tous les publics qui est aujourd'hui une préoccupation importante.

La réalisation des actions définies dans ce projet est soutenue par la Ville par une subvention annuelle ainsi que par la mise à disposition de locaux.

Ce partenariat entre la Ville, le Centre social Michel PACHE et la Caf du Rhône est formalisé par la signature d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens, qui s'est voulue pour la première fois pluri-annuelle (trois ans) laissant ainsi au centre social des perspectives suffisantes pour s'organiser.

Par ailleurs, est institutionnalisé un comité des financeurs qui sera chargé d'assurer la relation entre les signataires de ces conventions et le suivi de la convention afin d'en garantir le respect et la bonne application.

Ce comité permet de faire participer les signataires à la réflexion globale et aux orientations ainsi que de faire le point sur les missions du Centre social et sa situation financière.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartites d'objectifs et de moyens telle qu'annexée ci - après ;

Vu l'avis de la commission finances et commande publique en date du 20 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'objectifs et de moyens ci-jointe.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville.

■ 2018-03-07 : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux pour 2018

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

La taxe d'habitation,

La taxe foncière sur les propriétés bâties,

La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable franchevillois.

Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation nationale.

A compter de 2018, cette revalorisation est déterminée selon les modalités définies à l'article 30.V de loi de finances rectificative de 2017 et codifiées à l'article 1518 du code général des impôts.

Pour 2018, la revalorisation nationale est estimée à 1,175884%.

Il est proposé de maintenir les taux de 2015, 2016 et 2017 en 2018 ; cette stabilité constitue un effort particulier de la municipalité en faveur des contribuables franchevillois, qui ainsi ne subiront pas, à situation inchangée, d'augmentation de pression fiscale des taxes locales, hormis la revalorisation des bases décidées par l'Etat et d'éventuelles variations de taux d'autres collectivités bénéficiaires.

Vu l'avis de la commission Finances et Commande Publique du 20 mars 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VOTE les taux d'imposition 2018 suivants :

Taux de taxe d'habitation : 17,43 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,51 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,68 %

■ 2018-03-08 : Requalification du Complexe sportif mise à jour de la ventilation des crédits de paiement de l'AP 2015-01

Par délibération n°2015-02-04 en date du 5 février 2015, modifiée par délibérations n°2016-03-09 du 17 mars 2016 et n°2017-03-07 du 16 mars 2017, votre assemblée a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme AP 2015-01 de 6 230 000 € pour le financement du projet d'aménagement du complexe sportif et la ventilation des crédits de paiement sur les exercices 2015 à 2020.

La répartition révisée était la suivante :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492,07 €						
				18 030,85 €					
					499 862,60 €				
							2 065 000 €		
									2 506 600 €
								1 105 014 €	

Compte tenu des réalisations intervenues en 2015, 2016 et 2017 et de l'actualisation des prévisions de dépenses de ce projet, je vous propose d'actualiser la ventilation des crédits de paiements selon l'échéancier ci-après.

Cette actualisation tient compte d'un report de crédits de 66 151,20 € de 2017 sur l'exercice 2018 et d'une ouverture de crédits nouveaux de 3 200 000 €.

Les crédits de paiement de 2018 sont financés par appel au fonds de roulement et par l'emprunt, dans la limite du plafond fixé au budget primitif 2018.

Vu l'avis de la commission des finances et de la commande publique du 20 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte la nouvelle répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01.

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492,07 €					
				18 030,85 €				
					266 017,33 €			
						3 266 151,20 €		
							2 500 000,00 €	
							144 308,55 €	

RESSOURCES HUMAINES

2018-03-09 : Délibération portant modification du tableau des effectifs au 30.03.2018

Le cadre statutaire au sein duquel évolue les agents municipaux conduit à proposer un ajustement des emplois de la collectivité, lié au Parcours Professionnel Carrières Rémunération et à une démarche GPEEC.

En ce sens, chacun des postes de la collectivité sera ouvert à un grade minimum et à un grade maximum.

La détermination des grades résulte d'un travail d'analyse des missions afférentes à chaque poste mais aussi de la logique de recalibrage des postes au regard des groupes de fonction liées au RIFSEEP ;

Dans ce contexte il est proposé à l'assemblée délibérante de valider la transformation globale du tableau des effectifs, à compter du **30.03.2018**

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines du 22 mars 2018,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 30.03.2018

URBANISME

■ 2018-03-10 : Délibération portant attribution d'une subvention pour la création de logements locatifs aidés – Autorisation de signature de la convention Batigère Rhône-Alpes – Opération 10-12 rue de l'Eglise – Autorisation de signature de la convention

Au 1^{er} janvier 2017 la commune de Francheville comptabilise 1 055 logements sociaux représentant 18,37 % des résidences principales.

En application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, renforcée par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, les communes de plus de 3 500 habitants situées dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants doivent prendre des dispositions pour faciliter la production de logements locatifs sociaux en vue d'atteindre 25% des résidences principales en 2025.

En application de la loi, la commune de Francheville participe à cet objectif en octroyant notamment des subventions aux bailleurs sociaux afin de les soutenir dans les frais d'acquisition ou de construction des logements à vocation sociale. Cette subvention communale vient en complément des autres financements alloués par l'État, la Région et la Métropole.

En l'espèce, le bailleur social Batigère Rhône-Alpes prévoit l'acquisition de 9 logements sociaux (3 type 2, 4 type 3 et 2 type 4) au sein d'une opération immobilière composée de 53 logements située 10-12 rue de l'Église.

Cette opération a été autorisée par le permis de construire n° PC 069 089 16 00028 en date du 18/10/2016 à la SCI UTEI CENTRAL PARC.

3 des 9 logements sont financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 2 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 4 en PLS (Prêt Locatif Social).

Pour cette opération, la Métropole a octroyé une subvention de 81 000 euros par délibération n°2017-243-1 en date du 17 Janvier 2018.

Pour mener à bien ce projet, le bailleur sollicite auprès de la Commune une participation financière d'un montant de 10 118 €.

La participation de la Commune s'inscrit dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLAI ou PALULOS populations défavorisées (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale), programme Social Thématique hors Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement conformément à la réglementation en vigueur.

Les modalités de versement de l'aide sont fixées dans la convention annexée ci-après et concerne l'aide au financement de 3 logements financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 logements en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Vu la présentation en commission Urbanisme, Cadre de vie et Développement Économique le 21 Mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE le principe d'attribution d'une subvention de 10 118 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Batigère Rhône-Alpes pour le financement de 5 logements conventionnés dans l'opération située 10-12 rue de l'Église.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, relative aux conditions de versement de la subvention à Batigère Rhône-Alpes ainsi que tout document utile au versement de cette subvention ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat.

■ **2018-03-11 : Adhésions de la commune de Francheville à différentes associations : M ton Marché, Aradel, Centre ville en mouvement, CAUE du Rhône**

La commune de Francheville est adhérente et souhaite adhérer à de nouvelles associations pour lesquelles sont versées des cotisations annuelles qui pour 2018 sont les suivantes :

Associations	Montant annuel de la cotisation pour 2018
M TON MARCHÉ (marchés forains)	2 263.32 €
ARADEL	250 €
CENTRE VILLE EN MOUVEMENT	700 €
CAUE DU RHONE	500 €

L'ASSOCIATION M TON MARCHÉ (anciennement appelé ADPM) constituée de 3 collègues (les collectivités locales, les chambres consulaires et les acteurs professionnels) est un lieu d'échanges et de professionnalisation des marchés. Les projets développés par M ton Marché tendent à améliorer le fonctionnement et l'innovation des pratiques sur les marchés. M ton Marché apporte par ailleurs son expertise sur des thématiques auxquelles les marchés franchevillois sont confrontés, comme la gestion des déchets, la délocalisation des marchés et la requalification des places de marché.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les cotisations sont calculées selon de nouvelles modalités conformément aux statuts de M ton Marché (AG du 12 décembre 2016). La cotisation est basée sur une part fixe par tenue de marché hebdomadaire de 180 € et

une part variable par habitants (données INSEE) de 0.12 € pour 14 361 habitants. Cette modification tarifaire s'explique par le besoin de mise en cohérence avec le niveau des services apportés ainsi que pour permettre à l'association de pérenniser son activité sur le plan financier. A titre commercial, le montant avait été maintenu pour l'année 2017 seulement.

L'ARADEL

Association loi 1901, ARADEL a été créée en 1986 à la demande des développeurs économiques locaux. Elle a pour vocation de répondre aux évolutions du métier, favoriser les échanges d'expériences et la professionnalisation.

Cette association permet d'accompagner les adhérentes dans le développement de leur capacité d'expertise et d'analyse dans le domaine des politiques économiques territoriales et les stratégies de développement territorial. Elle s'avère aussi force de propositions en fonction des thèmes d'actualité en matière de développement économique locale.

CENTRE VILLE EN MOUVEMENT

Créée en 2005 par des élus locaux, parlementaires, consulaires, représentants de corps d'État et chercheurs pour faire face aux besoins croissants des habitants par rapport à leurs centres-villes, l'association Centre-Ville en Mouvement accompagne et fédère ses membres de toutes sensibilités dans leurs projets d'innovation et de redynamisation des centres-villes.

Centre-Ville en mouvement permet de conseiller et d'informer les adhérents concernant les thématiques spécifiques de la gestion innovante des centres-villes et de la sauvegarde du commerce de proximité (recherches, boîte à outils, forums, ateliers, présentation d'expériences innovantes, actualité).

CAUE DU RHONE

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrages publics et privés, des élus locaux dans leur projet d'aménagement et de construction, des professionnels. Il conseille aussi les particuliers.

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Cadre de Vie et Développement Économique du 21 Mars 2018.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'adhérer à ces différentes associations et d'approuver le versement des cotisations s'y afférant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

DÉCIDE d'adhérer à ces différentes associations : M TON MARCHE, ARADEL, CENTRE VILLE EN MOUVEMENT, CAUE du Rhône

APPROUVE le versement des cotisations comme suit pour l'année 2018 :

Associations	Montant annuel de la cotisation pour 2018
M TON MARCHÉ (marchés forains)	2 263.32 €
ARADEL	250 €
CENTRE VILLE EN MOUVEMENT	700 €
CAUE DU RHONE	500 €

PRÉCISE que les crédits sont prévus dans le cadre du budget 2018 au chapitre 011, compte 6281

CADRE DE VIE

2018-03-12 : Délibération portant approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3641-1 et L.3642-2 ;

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1609 nonies C et 1656 ;

Vu le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) des Communes à la Métropole de Lyon, lors de sa séance du 15 décembre 2017 ;

Considérant que la CLETC a été saisie pour procéder à l'appréciation des transferts de charges et de ressources liés à cinq champs de compétences transférés à la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 et qui portent sur :

- la police des immeubles menaçant ruine ;
- la gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis ;
- la défense extérieure contre l'incendie ;
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Considérant que la CLECT ayant adopté son rapport lors de sa séance du 15 décembre 2017, son président l'a notifié à la commune par courrier en date du 6 février 2018, pour qu'il soit soumis à l'approbation du Conseil municipal dans le délai de trois mois suivant cette notification ;

Considérant que si le rapport recueille la majorité qualifiée des conseils municipaux des 59 communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant plus des deux tiers de la population, la Métropole de

Lyon aura compétence liée pour déterminer les nouveaux montants des attributions de compensation qu'elle versera ou percevra des communes situées sur son territoire à compter de l'exercice 2018 ;

Considérant qu'à défaut de recueillir une telle majorité qualifiée, il appartiendra au Préfet de déterminer pour chacune des communes concernées le montant des charges et ressources transférées au titre de l'exercice des compétences susvisées ;

Considérant que le rapport tel qu'adopté par la CLETC le 15 décembre 2017 appelle aux observations suivantes :

- information de la mise en œuvre de la nouvelle organisation d'internalisation de la police des immeubles menaçant ruine, entraînant une dénonciation, d'ici fin 2018, de la convention, signée le 27 mai 2015, entre Francheville et la Métropole de Lyon, relative à l'exercice de ces missions.

Vu l'avis de la commission urbanisme, cadre de vie et développement économique en date du 21 mars 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le rapport adopté par la CLETC des Communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre 2017 tel qu'il demeure ci-annexé ;

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

■ 2018-03-13 : Délibération portant autorisation au maire d'abonder au fond d'initiative communale auprès de la métropole de Lyon

Par courrier du 31 octobre 2017, la Ville a inscrit comme programmation au titre de la voirie de proximité 2018, la sécurisation et l'aménagement du carrefour à feux et des abords de la route du Bruissin, depuis son intersection entre le chemin du Belvédère et le chemin du Fort.

Cet aménagement, en cours d'étude, doit répondre aux impératifs de sécurisation des cheminements piétons par la création de trottoirs, démolition de la bâtisse en ruine et l'acquisition des emplacements réservés inscrit au PLU de la Métropole de Lyon (ERV n°29 et n°46).

Ces travaux d'aménagement d'un carrefour à feux consommeront la totalité de notre enveloppe au titre de la voirie de proximité 2018 (environ 120 000€).

Toutefois, au regard de la problématique de vitesse et de sécurité à l'approche du carrefour depuis la route du Pont de Chêne (accident mortel en 2016), il apparaît nécessaire de lier l'aménagement prévu au titre de la voirie de proximité et d'élargir le périmètre d'intervention à la sécurisation des abords du carrefour depuis la route du pont de Chêne (passage piéton, ralentisseurs...), au droit des n°7 à 13.

Ces aménagements complémentaires répondraient alors à deux impératifs identifiés sur la zone, à savoir le maintien de la continuité des cheminements piétons et la sécurisation de l'ensemble des flux en abaissant la vitesse des véhicules circulant sur cette portion de la route du Pont de Chêne.

Afin de répondre aux enjeux de sécurité routière identifiés sur la route du Pont de Chêne et permettre la sécurisation complète des abords du carrefour à feux avec la route du Bruissin, il est proposé d'abonder, via une subvention d'investissement, à hauteur de 10 000€, le fond d'initiative communale de la Métropole de Lyon pour engager la réalisation de ces aménagements complémentaires en lien avec les travaux prévus au titre de la voirie de proximité.

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie en date du 21 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention d'investissement à la Métropole de Lyon au titre de l'abondement du fond d'initiative communale à hauteur de 10 000€

■ **2018-03-14 : Délibération portant autorisation au Maire de verser la participation financière au titre de la démoustication 2018 à l'entente interdépartementale Rhône-Alpes**

La loi sur la démoustication de 1964 permet la mise en place d'outils mutualisés de gestions de la démoustication sur le territoire national.

Dès 1965, les départements limitrophes du fleuve Rhône décident de constituer un établissement public à caractère administratif afin de mutualiser leur action de démoustication. En 1970, le département du Rhône adhère à cet établissement qui devient alors l'Entente interdépartementale de démoustication (EID).

Par arrêté préfectoral n°1510-95 du 7 juin 1995, modifié par l'arrêté n°2013-346-0008 du 11 décembre 2013, la commune de Francheville est classée zone de lutte contre les moustiques.

La répartition financière des charges de fonctionnement et des coûts d'intervention de l'EID répondent à la clé de répartition suivante :

– les frais de fonctionnement administratifs sont pris en charge en 6 parts égales par les départements membres et la Métropole de Lyon (soit 7 parts non transférables).

– les frais liés aux missions de démoustication sur les territoires sont également pris en charge à parts égales par les départements membres et la Métropole de Lyon. Ces frais sont quant à eux, en partie transférables aux communes bénéficiaires du service.

Par délibération n°2015-0592 du 1^{er} septembre 2015 la Métropole de Lyon, qui récupère la compétence sur son périmètre, en se substituant au département du Rhône, prévoit un transfert partiel des coûts des missions liées à la démoustication

vers les 56 communes de son territoire classées en zone de lutte par les arrêtés préfectoraux précités. Cette répartition reprend les mêmes modalités que celles définies par la délibération du Conseil Général du Rhône n°018-02 du 28 octobre 2014.

Ce transfert représente une participation communale à hauteur de 50 % des frais induits par les missions de démoustication sur Francheville selon le mode de calcul issu de la délibération du 21 septembre 2015 selon la formule suivante :

participation communale de l'année n =

(participation totale des communes du Grand Lyon année n X population communale totale année n-2) / somme des populations communales totales Métropole année n-2

Cette somme représente 2845,98€ pour l'année 2018.

Vu la présentation en commissions Urbanisme, Cadre de Vie et développement économique du 21 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la participation de démoustication à l'EID, chaque année sur la base des modalités de calcul comme indiqué ci-dessus.

SECURITÉ

2018-03-15- : Mise en fourrière - désignation d'un prestataire -approbation de la convention à signer

L'article R325-12 du Code de la Route, définit la mise en fourrière comme le transfert d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire en vue d'y être retenu jusqu'à décision de celle-ci, aux frais du propriétaire, afin de faire cesser une ou plusieurs infractions.

Depuis le 1er octobre 2004, la commune dispose d'un service de fourrière, Dépann'Rapid Auto à Tassin La Demi Lune. Il convient de signer une nouvelle convention avec cette entreprise.

Cette décision doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et donnera lieu à convention entre la Commune et le gestionnaire.

Les cas de mise en fourrière ainsi que les autorités compétentes sont réglementés par le Code de la Route.

La procédure et les modalités de cette opération sont prévues dans la convention à signer. En outre, un suivi des véhicules enlevés (véhicule non récupéré par son propriétaire, épaves) dans des conditions normales de protection de l'environnement doit être garanti.

La convention fixera également les obligations et droits de l'entreprise contractante et de la municipalité.

Elle définira également les conditions tarifaires de l'intervention de l'entreprise conformément à l'arrêté du 10 août 2017 qui fixent les tarifs des frais de fourrière pour automobiles.

Vu l'avis de la commission urbanisme, cadre de vie et développement économique en date du 21 mars 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise DEPANN RAPID AUTO la convention annexée pour une durée d'un an, reconductible deux fois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec lui tout avenant à la convention annexée qui n'en modifiera ni l'équilibre général, ni les principales dispositions.